

DE NOUVEAUX  
LIENS POUR  
**ÉCHANGER**  
**INNOVER** DEMAIN

Amendement au Document d'enregistrement  
universel 2022 valant rapport financier semestriel

Document d'enregistrement universel annuel déposé auprès de l'Autorité des  
Marchés Financiers le 13 avril 2023 sous le numéro n° D.23-0277.  
Amendement au Document d'enregistrement universel déposé auprès de  
l'Autorité des Marchés Financiers le 6 septembre 2023.

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances Siège  
social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon R.C.S. Brest 775 577 018

Crédit Mutuel  
**ARKEA**

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

# Sommaire

<b>1. Présentation du Crédit Mutuel Arkéa.....</b>	<b>5</b>
1.1. Le profil du groupe.....	5
1.2. La stratégie du groupe.....	6
1.3. Les faits marquants du premier semestre 2023.....	8
1.4. Le Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates.....	20
1.5. Le plan stratégique du Crédit Mutuel Arkéa.....	22
1.6. Relations de solidarités.....	23
1.6.1 Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel Arkéa.....	23
1.6.2 Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel.....	25
<b>2. Gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>28</b>
2.1. Le conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa.....	28
2.1.1 Fonctionnement des organes de surveillance.....	28
2.1.2 Composition de l'organe de surveillance.....	28
2.1.3 Organisation des comités du Conseil d'administration.....	29
2.2. Rémunération des mandataires sociaux.....	30
2.2.1. Politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2023.....	30
<b>3. Performance globale.....</b>	<b>32</b>
3.1 Activité.....	32
3.1.1 Clients .....	32
3.1.2 Crédits.....	32
3.1.3 Epargne.....	33
3.1.4 Parts sociales .....	35
3.1.5 Services BtoB (business to business) .....	35
3.1.6 Assurance de biens et de personnes.....	35
3.2 Résultats financiers.....	36
3.2.1 Revenus.....	36
3.2.2 Frais de gestion.....	37
3.2.3 Coût du risque .....	38
3.2.4 Rendement des actifs .....	38
3.2.5 Fonds propres et ratios réglementaires.....	38
<b>4. Risques.....</b>	<b>43</b>
4.1 Facteurs de risque.....	43
4.1.1 Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème.....	43
4.1.2. Risque de crédit.....	44
4.2 Risques liés à l'activité d'assurance.....	46
<b>5. Comptes consolidés au 30 juin 2023.....</b>	<b>48</b>
<b>6. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023.....</b>	<b>162</b>
<b>7. Informations générales.....</b>	<b>165</b>
<b>8. Contrôleurs légaux des comptes.....</b>	<b>168</b>

<b>9. Déclaration de la personne responsable.....</b>	<b>170</b>
<b>10. Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance.....</b>	<b>171</b>
10.1. Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel.....	171
10.2 Table de concordance du Rapport financier annuel 2022.....	176
10.3 Indicateurs alternatifs de performance – article 223-1 du règlement général de l'AMF.....	178

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 6 septembre 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



# PRÉSENTATION DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

# 1. Présentation du Crédit Mutuel Arkéa

## 1.1. Le profil du groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe de banque-assurance coopératif. Il est constitué des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées. Le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients et qui orientent, à chaque échelon de décision, sa stratégie dans le cadre d'un fonctionnement démocratique et selon le principe "une personne = une voix". Le Crédit Mutuel Arkéa est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui est l'organe central du réseau Crédit Mutuel, conformément à l'article L. 511-30 du Code monétaire et financier.

Société à mission, le Crédit Mutuel Arkéa cherche à concilier solidité financière, ancrage territorial, culture de l'innovation, stratégie d'ouverture, croissance pérenne et responsable dans une perspective de long terme. Il souhaite être le partenaire bancaire de confiance d'un monde engagé dans de profondes et rapides transitions en mettant sa performance globale au service du financement de l'économie réelle, des territoires et de leurs acteurs ainsi que des projets de vie de ses sociétaires et clients.

Groupe territorial, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. Depuis ses bases régionales, le groupe rayonne sur l'ensemble du territoire national et sert des clients dans toute l'Europe grâce à ses banques et services en ligne ainsi que ses filiales spécialisées sur le marché du business-to-business.

Acteur de référence sur l'ensemble de ses marchés, de la banque de détail aux prestations en marque blanche pour de grands comptes de la finance ou de la distribution, le Crédit Mutuel Arkéa développe un modèle de banque coopérative et collaborative, qui apporte la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie. Le Crédit Mutuel Arkéa fait ainsi le choix de l'innovation ouverte, en partageant et mutualisant ses expertises avec celles de son écosystème – entreprises, start-ups de la finance et de l'assurance, collectivités, etc. – pour proposer des solutions durables qui créent de la valeur pour tous. Le Crédit Mutuel Arkéa a la conviction que cette approche collaborative constitue, aujourd'hui et demain, la principale source de progrès et la meilleure réponse aux défis sociétaux, technologiques et environnementaux.

Le Crédit Mutuel Arkéa, avec l'appui des expertises développées dans ses fédérations, ses filiales spécialisées et ses directions centrales, dispose d'une gamme complète et compétitive de produits et services. Dans un environnement en constante mutation, sous l'effet, en particulier, de la transformation numérique, de l'évolution des usages de consommation et des urgences sociétales et environnementales, le Crédit Mutuel Arkéa reste particulièrement attentif à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles activités, en misant notamment sur des partenariats ouverts.

## 1.2. La stratégie du groupe

### La raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa

*"Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations. Nous y contribuons en pratiquant une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser. À cette fin, nous avons fait le choix d'être une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage équilibré de la valeur avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires. Une entreprise solidaire, éthique et inclusive, qui est attentive au respect de son environnement. Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations."*

Le groupe a adopté en mai 2022 le statut d'entreprise à mission. Les missions du Crédit Mutuel Arkéa sont organisées autour des cinq engagements qui découlent de sa Raison d'être et qui constituent le socle de la stratégie de long terme du groupe :

1. Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact – sociétal et environnemental – positif par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires.
2. Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale.
3. Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale.
4. S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles.
5. Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.

**Le plan stratégique à moyen terme Transitions 2024, déployé depuis 2021, est une traduction de la Raison d'être du groupe.** Orienté vers l'action, Transitions 2024 vise à faire du Crédit Mutuel Arkéa le partenaire financier agile des transitions d'avenir, au service des territoires et de leurs acteurs. Il s'agit de choisir une stratégie de croissance responsable, et de rechercher une performance globale, dans une approche équilibrée entre performance financière et impact positif. Il vise à apporter la preuve de l'engagement du groupe sur l'accompagnement des transitions environnementales et territoriales, à travers ses offres, ses métiers, ses pratiques, sa relation à ses clients, à ses administrateurs, à ses collaborateurs. Il se structure en quatre axes stratégiques qui constituent des priorités d'action pour orienter le modèle d'affaires et qui sont soutenus par cinq leviers d'exécution. Transitions 2024 a insufflé une dynamique collective dans l'ensemble du groupe. Ainsi plus de 530 projets ont été identifiés et près de 160 ont d'ores et déjà été finalisés.

## Transitions 2024 repose sur quatre axes :

1. **Étoffer notre gamme d'offres et de services à impact positif** pour accompagner les transitions environnementales et sociales de nos parties prenantes et leur permettre d'engager leur propre transformation. C'est aussi proposer des offres qui favorisent l'inclusion et facilitent l'accès au logement, à l'éducation et la santé ;
2. **Favoriser et accompagner le développement durable responsable des territoires** qui constituent le maillon essentiel de l'équilibre et de la transformation réussie de la société. Déjà très présents, nous souhaitons intensifier encore notre contribution au travers, notamment, des leviers de financement et des partenariats ;
3. **Proposer une expérience client toujours plus personnalisée et viser l'excellence relationnelle.** Nos sociétaires et clients, particuliers, professionnels et entreprises, sont en recherche d'écoute, de disponibilité et de réactivité accrue. Dans ce domaine, le groupe souhaite innover dans l'utilisation des données à sa disposition pour mieux comprendre ses clients et enrichir sa proposition de valeur ;
4. **Développer notre modèle partenarial** en renforçant ses engagements auprès de l'écosystème innovant et en déployant de nouveaux partenariats BtoB et de distribution externe.

## Cinq leviers d'exécution soutiennent ces quatre axes stratégiques :

1. Promouvoir notre modèle coopératif,
2. Être exemplaires dans nos propres actions et transitions,
3. Améliorer l'efficacité collective,
4. Offrir une expérience collaborateur et administrateur singulière,
5. Valoriser l'innovation ouverte.

## 1.3. Les faits marquants du premier semestre 2023

### JANVIER

**Federal Finance Gestion** lance le fonds AIS Biodiversity First, un fonds innovant qui investit dans des sociétés qui visent une réduction des empreintes biodiversité et carbone d'au moins 50 %, ainsi qu'un alignement avec les objectifs de l'accord de Paris en limitant les émissions futures de gaz à effet de serre.

[Le communiqué](#)

**Arkéa Assistance** commercialise, en complément de ses solutions de téléassistance, une nouvelle offre digitale dénommée **"Ensemble"** à destination des aidants familiaux. Cette application smartphone intègre des services de Care Management (gestion du soin), grâce à un expert du maintien à domicile qui propose aux aidants des solutions adaptées et personnalisées afin d'aider leur proche concerné par la perte d'autonomie.

[Le communiqué](#)

**Kengo.bzh**, la plateforme de financement participatif, a passé le cap des **1 000 projets** soutenus. Depuis son lancement, Kengo a mobilisé près de 67 500 contributeurs pour une collecte moyenne de 5 480 € par dossier. Société à mission depuis 2022, la plateforme a choisi par ailleurs de consacrer 3 % de son chiffre d'affaires pour soutenir des projets bretons engagés dans les transitions sociétales et environnementales, en réduisant ses frais de commission.

[Le communiqué](#)

Partenaire majeur de l'**Union Bordeaux Bègles** depuis 2018, Arkéa a reconduit son partenariat jusqu'en 2028 avec l'équipe de rugby qui évolue dans le Top 14. Cet accord *"témoigne de notre volonté d'accompagner dans la durée des projets sportifs ambitieux et d'envergure sur nos territoires"*, a rappelé Julien Carmona.

[Le communiqué](#)



**Vie Plus**, la filière de Suravenir dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine et courtiers spécialisés, se classe à la **première place** dans les catégories Retraite et Assurance-vie du 30<sup>e</sup> Palmarès des fournisseurs établi par le magazine *Gestion de Fortune*. Le classement se fonde sur des notes collectées auprès de 4 500 conseillers indépendants.

[En savoir plus](#)

Le groupe a souscrit au fonds **FrenchFood Positive Impact**, lancé par FrenchFood Capital. Le fonds investit dans des PME agroalimentaires françaises œuvrant pour une alimentation plus durable. FrenchFood Positive Impact a déjà réalisé deux investissements : une opération minoritaire dans les Huileries Gid (33) et une majoritaire dans la société Difagri (85), spécialiste des compléments alimentaires pour animaux.

[En savoir plus](#)

**ProCapital**, la filiale de prestations de services d'investissement, a formalisé sa **politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** à horizon 2025. Cap Durable - c'est son nom - s'articule autour de 4 objectifs :

- Mener une stratégie à impact, en diffusant les fondamentaux de Cap Durable ;
- Agir pour la solidarité, en associant les collaborateurs ;
- Être un employeur responsable, en continuant de s'engager pour le bien-être et l'épanouissement au travail, ainsi que pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux environnementaux.

[Le communiqué](#)

Le groupe a pris une participation au capital de **Brest Commerces**, la nouvelle société foncière de Brest métropole. Objectif : renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en acquérant des commerces vacants, en effectuant les travaux nécessaires, puis en louant ces locaux à des porteurs de projet, évitant à ces derniers de supporter un investissement lourd au démarrage de leur activité. Brest Commerces table sur une trentaine d'acquisitions d'ici à 2025.

[En savoir plus](#)

Arkéa Capital, RAISE Investissement et Dzeta Group apportent un refinancement de 140 M€ au groupe **Child Worldwide Fashion (CWF)**. Cet accompagnement permettra au leader européen du prêt à porter enfant de luxe et haut de gamme d'optimiser son modèle de distribution, d'intégrer de nouvelles marques à son portefeuille et d'accélérer son développement à travers des plateformes de vente en ligne et à l'international.

[Le communiqué](#)

**Le Train**, premier opérateur ferroviaire privé français, annonce la signature d'un partenariat industriel avec le constructeur espagnol Talgo pour la fabrication et la maintenance d'une dizaine de **rames à grande vitesse** qui pourraient circuler dans le Grand-Ouest dès 2025. Le groupe figure au capital de la société pour accompagner le développement de ce projet innovant qui contribue notamment à la transition écologique et au développement de nos territoires historiques.

[Le communiqué](#)



**L'Arkéa Arena** de Floirac fête ses cinq ans. La grande salle de la métropole bordelaise s'est imposée comme une escale incontournable des tournées nationales et internationales et peut se prévaloir de la plus forte fréquentation hors région parisienne. Au total, l'Arkéa Arena a déjà accueilli plus de 1,5 million de spectateurs au fil de 305 événements.

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel Arkéa est le premier acteur privé à signer **la charte éthique de la donnée**, dans le cadre d'une démarche initiée par Brest métropole et la Ville de Brest. Particulièrement attentif à la préservation et au renforcement de la relation de confiance qu'il entretient avec ses parties prenantes, le Crédit Mutuel Arkéa positionne les enjeux liés à l'exploitation de la donnée comme un levier de développement important pour le groupe. Il entend ainsi contribuer à la construction d'une communauté d'acteurs privés et publics rassemblés autour de ce cadre éthique et responsable, s'engageant à travailler par exemple sur la mise en place du Service Public Local de la Donnée, et à réfléchir collectivement sur la capacité à mettre à disposition des données anonymisées au service de l'intérêt général.

[Le communiqué](#)

Confrontée quotidiennement aux conséquences du changement climatique au sein de ses portefeuilles de biens assurés, **Suravenir Assurances** présente **sa stratégie climat** élaborée suivant le cadre de l'initiative internationale ACT - Assessing low Carbon Transition. Cette stratégie climat formalise l'ambition de l'entreprise en matière de réduction des émissions de carbone autour de trois piliers :

- Réduire ses propres émissions directes et indirectes.
- Encourager la transition vers une économie décarbonée en proposant des solutions moins émissives au sein de ses offres et en finançant des projets plus responsables.
- Participer activement à la préservation et au développement des puits de carbone pour contribuer à l'augmentation des absorptions des émissions mondiales.

L'entreprise prévoit en parallèle une évolution de son offre Multirisques Habitation. (MRH). L'objectif : proposer des services qui limitent l'empreinte carbone des assurés grâce à une indemnisation tournée vers l'économie circulaire.

[Le communiqué](#)

Crédit Mutuel Arkéa participe au nouveau fonds d'investissement lancé par Go Capital - **Impact Océan Capital** - et dédié au financement des entreprises innovantes de l'économie maritime en France. En accompagnant la structuration financière et industrielle d'une filière sous-capitalisée en France, le fonds soutiendra les entreprises porteuses de technologies innovantes, qui œuvrent pour la protection des océans, la décarbonation des activités maritimes et la durabilité de l'industrie maritime.

[Le communiqué](#)

**FÉVRIER**

Arkéa prolonge jusqu'en 2025 son contrat de sponsoring qui le lie à la structure Pro Cycling Breizh qui chapeaute les équipes cyclistes professionnelles masculine et féminine **Arkéa-Samsic et Arkéa Pro Cycling Team**.

[Le communiqué](#)

**Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest** est entré au capital de la nouvelle **Foncière de Dordogne**, créée par le Conseil départemental de la Dordogne, à travers sa société d'économie mixte Semiper, et la Banque des Territoires. Elle a pour objet l'acquisition, la réhabilitation, le financement et l'exploitation de biens à usage commercial, artisanal ou de services en vue de relancer l'activité économique de proximité dans les villes moyennes et les villages.



[Le communiqué](#)

## MARS

**Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest** proposent désormais à l'ensemble de leurs clients une offre de **Cashback** permettant de bénéficier d'un remboursement partiel des achats effectués par carte bancaire au sein d'enseignes partenaires, en ligne ou en magasin. La remise dépend d'un pourcentage du montant d'achat et est enregistrée automatiquement dans une cagnotte.

[En savoir plus](#)

**Le Crédit Mutuel Arkéa est le premier établissement bancaire à présenter ses résultats annuels sous l'angle de la performance globale**, à la fois financière et extra-financière. En mesurant ses impacts environnementaux et socio-économiques, le Crédit Mutuel Arkéa traduit très concrètement son ambition d'être une banque à impact, attentive, au-delà de sa performance purement financière, à la portée extra-financière de ses actions au service de ses parties prenantes. Cette initiative a été récompensée par la place financière lors du **Sommet des leaders de la Finance**. Le groupe a remporté le Trophée d'Or dans la catégorie "Direction financière de grand groupe", le jury a valorisé le caractère innovant et la transformation de la direction financière en lien avec la Raison d'être du groupe ; et dans la catégorie "Meilleure initiative ESG" pour le côté innovant et inspirant de la démarche et la lisibilité des indicateurs. Le Crédit Mutuel Arkéa a aussi été distingué lors des Digital Finance Awards dans la catégorie RSE.

[Le communiqué](#)

**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** a formalisé un partenariat avec **LinkSport'Up**. Objectif : développer le rayonnement du sport de haut niveau dans les Hauts-de-France. LinkSport'Up, qui rassemble 13 clubs sportifs professionnels de haut niveau de la Métropole Européenne de Lille (football, volley, handball...), veut apporter son expertise auprès des clubs en les aidant à se doter d'une stratégie ambitieuse de développement, aussi bien sous leur forme associative que sociétale, tout en favorisant l'insertion professionnelle. Le soutien d'Arkéa Banque E&I permettra la concrétisation de projets stratégiques tels que le financement de clubs et de matériel, ainsi que la création d'un centre de formation.

[Le communiqué](#)

**Monext**, la filiale spécialisée dans les transactions de paiement, construit son **nouveau siège social** de 6 000 m<sup>2</sup> sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence afin de regrouper ses équipes, actuellement sur deux sites, et de répondre à une forte croissance de l'activité. *"Nous travaillons sur les aménagements intérieurs pour que cet outil de travail soit très qualitatif, qu'il réponde au travail hybride, afin de mixer le distanciel et le présentiel pour que chacun trouve du plaisir à venir au bureau"*, souligne Guillaume Prin, Président du directoire. L'emménagement est prévu courant 2024.

[En savoir plus](#)

Le petit port de **Loguivy-de-la-Mer, à Ploubazlanec** (22) est le premier port français, à l'initiative de la coopérative maritime Docks et Mer, à s'équiper d'une **station AdBlue** destinée principalement aux bateaux de pêche. Additionné au gasoil des moteurs diesel, l'AdBlue permet de limiter les émissions de gaz comme l'oxyde d'azote, particulièrement néfaste pour la santé



et l'environnement. La station a pu voir le jour grâce au Crédit Mutuel de Bretagne et sa filière maritime. *"Sans son soutien, nous n'aurions pas pu le faire"*, a souligné Yannick Hémeury, Président de Docks et Mer. Et d'ajouter : *"En attendant que des alternatives en matière d'énergie propre - comme la propulsion électrique, l'hydrogène ou les biocarburants - soient suffisamment au point, je crois que le diesel a un avenir pour le monde de la pêche. Ce dispositif de transition a un bon impact environnemental."*

[En savoir plus](#)

**Suravenir et Swen Capital Partners** lancent un fonds dédié engagé en faveur de la transition énergétique et écologique : **Suravenir Infrastructures Durables**. Lequel financera des projets d'infrastructures d'avenir avec un objectif très ambitieux d'alignement à la taxonomie européenne d'au moins 70 % de ses investissements.

[Le communiqué](#)

Le comparateur indépendant Pricebank s'est intéressé aux tarifs et aux services proposés par 19 banques françaises en leur attribuant deux notes sur 20. **Fortuneo Banque**, la

moins chère de toutes, remporte le titre de **meilleure banque** avec la note cumulée de 34,2/40. Le **Crédit Mutuel de Bretagne** monte sur la première marche du podium pour ce qui concerne les services bancaires avec une belle note de 17,7/20.

[En savoir plus](#)

En 2022 **Monext** a confirmé sa position de **leader français du marché des paiements** :

4,2 milliards de transactions traitées en e-commerce et en magasin (+ 21 % par rapport à 2021) ; près de 2 milliards de transactions opérées pour ses clients banques et fintechs, principalement liées à l'usage des cartes (+ 20 %) ; 97 M€ de chiffre d'affaires (+ 5 %). *"Ce sont les univers des marketplaces, poussés par l'essor de la seconde main, du transport et de la culture qui ont été particulièrement dynamiques. Le*



*marché des banques et des fintechs nous a donné le privilège d'accompagner certains clients en Europe, comme Nickel en Espagne, en Belgique et au Portugal", souligne Guillaume Prin, Président du directoire.*

[Le communiqué](#)

**Bien accueillir les seniors** tout en facilitant le travail des professionnels en résidence et en EHPAD, c'est le défi relevé par la nouvelle marque B2B **Arkéa Creative Care** qui propose des dispositifs sur-mesure et innovants, comme l'intelligence artificielle pour anticiper les chutes, des centrales tactiles de lien social avec appel vidéo ou encore des montres connectées pour la localisation, afin de répondre aux besoins des professionnels du secteur.

[En savoir plus](#)

*Le Revenu* a remis, pour sa 46<sup>e</sup> édition, un **Trophée d'or des contrats d'assurance-vie à Fortuneo Vie**, un support assuré par Suravenir, dans la catégorie "contrats Internet". Suravenir est aussi distinguée pour Patrimoine Vie Plus (catégorie CGP) et Yomoni Vie (catégorie contrats thématiques).

[En savoir plus](#)

**Arkéa Capital lance Arkéa Cap'Atlantique**. Lequel s'inscrit dans la continuité de la stratégie du FCPR Breizh Ma Bro, lancé en 2021 et dont l'objectif est de financer et d'accompagner le développement, la croissance des PME et ETI du territoire. Arkéa Cap'Atlantique s'adresse aux investisseurs particuliers souhaitant, d'une part, donner du sens à leur épargne en soutenant l'emploi, la croissance et la transition des territoires, et, d'autre part, diversifier leur patrimoine en accédant à une classe d'actifs généralement réservée aux institutionnels. Arkéa Cap'Atlantique, dont l'ambition est de collecter 40 M€, vise à constituer un portefeuille diversifié de 10 à 20 PME et ETI non cotées en phase de croissance et présentant des fondamentaux solides, une rentabilité avérée et un modèle

économique éprouvé. Les sociétés sélectionnées seront implantées au cœur des régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine.

[Le communiqué](#)

Le fonds de dotation **PhiNOE**, créé en 2020 à l'initiative d'Arkéa Capital, vient de publier la mesure en euros de son **impact extra-financier** pour l'année 2022, directement inspirée de la méthodologie mise au point par le groupe. PhiNOE affiche des résultats probants en parfaite adéquation avec ses valeurs. Pour un encours de prêts de 1,1 M€ au 31/12/2022, son impact extra-financier s'élève à 1,2 M€ soit un impact social et économique de 109 %.

[Le communiqué](#)

## AVRIL

**Fortuneo** s'est une nouvelle fois distingué en se voyant décerner **l'Oscar du meilleur contrat d'assurance-vie internet** par le jury des Oscars de l'Assurance-vie de *Gestion de Fortune*.

[En savoir plus](#)

**269 sites** du Crédit Mutuel de Bretagne ont mené à bien **le projet NCL (Nouvelle Caisse Locale)**. Lancé il y a 8 ans, ce programme vise à améliorer l'expérience et l'accueil des clients. Un travail de longue haleine piloté par le département immobilier du CMB, en co-construction avec les collaborateurs des caisses concernées, les Directions départementales et les structures supports.



**Le Crédit Mutuel de Bretagne et l'Association pour le Droit et l'Initiative Economique (Adie)** signent une convention de partenariat à hauteur de 100 000 € pour les deux prochaines années (50.000€ en 2023 et 50.000€ en 2024), afin d'alimenter le fonds de dotation "**PAC-TE**" (Prêts Apports en Capital – Transition Écologique) qui se substituera aux fonds propres des entrepreneurs afin de financer des véhicules plus durables. En sus, le fonds aura également pour vocation de financer tout objet permettant de réduire l'empreinte carbone des entrepreneurs.

[Le communiqué](#)

## MAI

La société d'assurance **APRIL** a annoncé avoir clôturé son tour de table avec ses nouveaux actionnaires, dont **Arkéa Capital** sur le bloc minoritaire, aussi composé d'autres investisseurs de long terme, le management et les salariés de l'entreprise. Basée à Lyon, APRIL signe une année 2022 en forte croissance et souhaite aujourd'hui accélérer son développement en France comme à l'international. *"Nous souhaitons perpétuer la trajectoire de succès d'APRIL et en faire une entreprise indépendante d'envergure mondiale"*, explique Eric Maumy, son Président.

[Le communiqué](#)

**4**, c'est le nombre d'acquisitions réalisées depuis le début de l'année par la **SCI Territoires d'Avenir** géré par Arkéa REIM : un premier actif de bureaux en cours de construction à La Rochelle (70) et déjà loué à 100 % par Pôle Emploi ; un bâtiment à usage logistique et de bureaux à Bernolsheim (67) ; un actif logistique à Gimont (32) complètement loué à Latécoère, un groupe international du secteur spatial ; deux bâtiments de bureaux à Saint-Grégoire (35) disposant d'une labellisation environnementale et occupés par ITGA (expertise technique des bâtiments) et KPMG.

[Le communiqué](#)

**Arkéa Capital** participe à une nouvelle levée de fonds de 12 M€ réalisée par l'entreprise **Edflex**, spécialisée dans la centralisation de contenus de formation e-learning. Présent aux côtés de cette edtech (Educational Technology) depuis 2021 via son fonds à impact **We Positive Invest**, Arkéa Capital souhaite accompagner l'entreprise dans cette nouvelle étape de croissance. *"Aider les collaborateurs à maintenir et développer leur employabilité dans un monde en pleine transformation fait pleinement partie de la mission de notre fonds à impact We Positive Invest"*, explique Morgan Carval, Directeur des investissements à impact chez Arkéa Capital.

[Le communiqué](#)

**Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** porte la politique de l'eau sur son territoire, détermine les enjeux et orientations du service de l'eau et mène des actions de sensibilisation auprès des habitants. Pour optimiser le service et permettre aux usagers le suivi de leurs consommations, le Syndicat s'est engagé dans un projet ambitieux, couplant une unité d'adoucissement collectif de l'eau potable et l'installation de compteurs intelligents, financé partiellement par un prêt à impact **"Arkéa PACT"** de 5,7 M€ d'Arkéa Banque E&I, en plus des 5 M€ de prêt classique consentis aussi par notre filiale pour boucler le budget global du projet.

[Le communiqué](#)

Le Trophée **Les Idées Nouves du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest** revient pour une 7<sup>e</sup> édition. Il récompense des porteurs de projets innovants issus de tout secteur d'activité. Les gagnants remporteront notamment un an d'accompagnement par des experts (le collectif Tactique en Bretagne et Cosme en Nouvelle-Aquitaine) d'une valeur de 3 000 €.

[En savoir plus](#)

**169 millions d'euros**, c'est le montant de l'engagement du groupe en faveur des **établissements hospitaliers de l'Ouest** de la France (Rennes, Groupement hospitalier de Bretagne Sud-Lorient, CHU Bordeaux). Ce chiffre a été atteint à la suite d'une participation de 15 millions d'euros réalisée par Federal Finance Gestion pour le compte de Suravenir à l'émission obligataire lancée par le CHU de Brest afin de financer son projet de développement.

[Le communiqué](#)

Devenu entreprise à mission en 2022, le Crédit Mutuel Arkéa publie son **premier rapport de mission**. Il présente la feuille de route de la mission, déclinaison des 5 engagements de sa Raison d'être en objectifs opérationnels associés à des indicateurs de mesure.

[Le rapport de mission](#)



Le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel vote à l'unanimité de ses membres (représentant les 19 fédérations, les salariés et les administrateurs indépendants), **un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel**. Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudentiels de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux.

[Le communiqué](#)

**Suravenir distribue 2 titres de créance à capital garanti à échéance 5 et 8 ans** : Obligation Globe Juin 2028 et Obligation Globe Juin 2031. Ces deux titres de créance émis par Crédit Mutuel Arkéa sont des obligations vertes (green bond) destinées à financer ou refinancer des prêts pour l'acquisition, le développement, l'exploitation ou la

maintenance d'activités ayant un impact environnemental positif contribuant ainsi à la transition écologique.

[Le communiqué](#)

**Financo adopte le statut de société à mission et se dote d'une raison d'être**, désormais inscrite dans ses statuts, et qui reflète son ambition pour demain : "En coopération avec nos partenaires, nous nous engageons à accompagner et financer les projets de chacun vers un avenir responsable et durable". Afin de concrétiser cette ambition, Financo s'appuie sur les trois engagements suivants :

- Développer et promouvoir ses modèles d'affaires et de partenariats conciliant performances financière et extra-financière.
- Accompagner ses partenaires et clients pour relever les défis environnementaux et sociétaux en concevant des solutions adaptées et innovantes.
- Renforcer l'engagement de son collectif en cultivant les conditions de performance et d'épanouissement professionnels de chaque collaborateur.

[Le communiqué](#)

**Les Trophées Sicav**, organisés par Le Revenu, ont distingué le Crédit Mutuel Arkéa et ses sociétés de gestion : **Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion**, avec le Trophée d'Or de la meilleure société de gestion sur 3 ans et le Trophée d'Or 2023 de la meilleure gamme Obligations Europe sur 3 ans.

[Le communiqué](#)

## JUIN

**Arkéa Banque E&I a accordé un prêt de 2,5 M€ à la Régie des Eaux de Terre de Provence** afin de financer la construction d'une nouvelle station d'épuration à Cabannes - Saint-Andiol dans les Bouches-du-Rhône. Cette opération s'inscrit dans un plan d'investissement déployé par l'opérateur d'eau pour la rénovation de ses installations afin d'assurer un approvisionnement de qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble de son territoire, fortement impacté par les conséquences du réchauffement climatique.

[Le communiqué](#)



Arkéa Capital a signé **la Charte d'engagement sur le partage de la valeur** portée par France Invest, une organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises ainsi que près de 180 sociétés de conseil. Notre filiale de capital-investissement s'engage ainsi à jouer un rôle moteur auprès de ses participations afin d'augmenter à court terme le nombre de salariés couverts par un dispositif de

partage de la valeur (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement) et à promouvoir, dans le long terme, l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value.

[La charte d'engagement sur le partage de la valeur](#)

Les fédérations de Crédit Mutuel proposent, depuis le 12 juin, **un prêt à 0 %, sans frais de dossier, pour l'achat d'un vélo**, qu'il soit électrique ou non, à l'attention des particuliers (dans la limite de 6 000 €) et des professionnels (dans la limite de 10 000 €), clients ou non de l'un des réseaux.

[En savoir plus](#)

**Arkéa REIM** a dressé le bilan de sa première année d'activité. La filiale de gestion immobilière qui gère trois véhicules d'investissement - Territoires Avenir, Transitions Europe et Silver Avenir - a franchi le cap du milliard d'euros d'encours sous gestion. Elle table cette année sur une augmentation de l'ordre de 30 % et entend poursuivre la diversification de ses actifs. Mi-juin, la SCI Territoires Avenir a acquis sa première Résidence Services Seniors au cœur de Nancy. D'une surface totale de 5 024 m<sup>2</sup> comprenant 97 logements pour seniors autonomes, la résidence sera livrée au deuxième trimestre 2025 et est entièrement louée au Groupe Résidences Services Seniors Villa Médicis pour un bail de 12 ans ferme. L'opération représente un volume d'environ 19 M€.

[Le communiqué](#)

**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**, la Caisse d'Epargne Ile-de-France et La Banque Postale ont accordé **un crédit de 70 M€ pour financer le projet de reconstruction de l'Hôpital Marie-Lannelongue** au Plessis-Robinson (92). Spécialisé en chirurgie cardiaque et thoracique, l'hôpital, dans son nouveau format, couvrira une surface totale de 28 000 m<sup>2</sup>, sera équipé de 220 lits, de 10 salles de bloc opératoire et pourra accueillir jusqu'à 11 000 patients par an. Les travaux ont déjà commencé et s'achèveront courant 2025.

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel de Bretagne et EcoTree ont signé une convention de partenariat, afin d'offrir **un arbre à chaque nouvelle ouverture d'un livret d'épargne "nouveau-né"**. Cette proposition de bienvenue vient compléter le dispositif actuel de la fédération qui proposait, jusqu'alors, uniquement un don de 20 euros lors de l'ouverture d'un livret. EcoTree possède plus de 1 000 hectares de forêts dont elle préserve l'écosystème partout en France.

[Le communiqué](#)

**Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest commercialisent une nouvelle assurance Multirisques Habitation (MRH) fabriquée par Suravenir Assurances, en formule "Positive"**. Cette nouvelle formule est fondée sur l'économie circulaire et l'accompagnement à la transition écologique. Au lieu de remplacer systématiquement un bien mobilier ou immobilier endommagé par un produit neuf, les souscripteurs de MRH en formule Positive se verront proposer, dès que cela est possible, la réparation du bien endommagé. Si la réparation du bien mobilier est impossible, alors

un bien reconditionné sera proposé. Par ailleurs, la MRH en formule Positive mise sur l'analyse innovante des données pour identifier, dès la souscription, les risques liés aux événements climatiques auxquels est exposé le bien assuré.

[Le communiqué](#)

Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels lance **"Arkéa Impulse"**, un prêt dédié au financement de projets de transition environnementale et sociale. Ce crédit permet d'accompagner, sur le temps long et avec des conditions bonifiées, des projets de transition dont le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat. Le tout premier prêt "Arkéa Impulse", souscrit par Brest Métropole Habitat, devrait permettre la rénovation énergétique de 600 logements sociaux dans le Finistère.

[Le communiqué](#)



**Hélène Bernicot est nommée à la Présidence de la Communauté des entreprises à mission (CEM).**

Cette association est l'institution de référence en France sur la question de la société à mission. Elle fédère des entreprises de toute taille, tout secteur et toute forme juridique, sociétés à mission, ou en chemin vers l'adoption, ainsi que des chercheurs qui s'engagent pour repenser la place de l'entreprise au sein de notre société. Hélène Bernicot partage la présidence avec Guillaume Desnoës, entrepreneur et cofondateur du réseau Alenvi.

[Le communiqué](#)



## 1.4. Le Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates

Depuis plus d'une quinzaine d'années, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé dans la défense de son autonomie au sein de l'ensemble Crédit Mutuel afin de préserver son modèle et sa capacité à décider et à conduire sa propre stratégie. Les profonds désaccords sur la gouvernance du Crédit Mutuel ainsi que les multiples tentatives de centralisation ont amené les élus des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, réunis dans le Crédit Mutuel Arkéa, à opter en 2018 pour le projet de désaffiliation et de sortie du Crédit Mutuel. En juillet 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a demandé l'ouverture de discussions sérieuses et structurées avec la CNCM, pour refonder un Crédit Mutuel respectueux du pluralisme et de la subsidiarité, tout en reconnaissant pleinement le rôle prudentiel de la CNCM. En août 2022, le groupe a fait des propositions concrètes à la CNCM pour trouver une solution au conflit. Ce projet visait à définir les contours d'un cadre d'autonomie garantie pour le Crédit Mutuel Arkéa. En janvier 2023, le Crédit Mutuel Arkéa et la CNCM se sont entendus sur le cadre et la méthode pour conduire un processus de négociation. L'ambition est de préserver la cohésion du groupe et de renforcer l'autonomie de ses membres, en recherchant ainsi une alternative au projet de désaffiliation porté jusqu'ici par le Crédit Mutuel Arkéa. Cette négociation a donné lieu, sous l'égide de la CNCM, à des travaux d'instruction menés entre les principaux dirigeants exécutifs du Crédit Mutuel.

Le 2 mai 2023, les Conseils d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ont adopté à l'unanimité un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel.

Ce protocole a ensuite été adopté le 3 mai 2023 par le Conseil d'administration de la CNCM, à l'unanimité de ses membres (représentant les 19 fédérations, les salariés et les administrateurs indépendants).

Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudeniels de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux.

Les travaux ont permis, grâce à des avancées réciproques, d'aboutir à un protocole dont les principales mesures sont décrites ci-dessous :

I. L'application au sein du groupe Crédit Mutuel des principes de subsidiarité et d'autonomie

Les groupes régionaux déterminent librement leur stratégie et plus largement leur projet d'entreprise, dans le respect des règles prudentielles.

II. L'articulation du libre développement concurrentiel des filiales respectives avec le respect du principe de territorialité des caisses de Crédit Mutuel.

### III. Les dénominations et l'usage de la marque " Crédit Mutuel"

La marque nationale  a été historiquement déposée par la CNCM qui en est responsable et propriétaire pour compte commun des adhérents du Crédit Mutuel. L'utilisation de manière autonome de marques distinctes, intégrant les termes Crédit Mutuel, est cependant possible par les fédérations et les caisses à partir de leur dénomination propre. Par exemple:



### IV. Gouvernance de la CNCM

Sont notamment prévus :

- La création d'une vice-présidence déléguée qui reviendra de droit au président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne qui présidera également le comité des risques ;
- Un droit de veto est accordé aux fédérations en cas d'atteinte à leurs intérêts vitaux (emploi, centres de décision régionaux, filiales, système d'information, raison d'être...).

L'accord rappelle le rôle de la CNCM dans sa mission de service public. Elle assure le bon fonctionnement et la cohésion du groupe afin de garantir sa stabilité financière, sa solidité et la protection des déposants et sociétaires. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des autorités de supervision et de résolution qui contrôlent le groupe Crédit Mutuel sur base consolidée. De même, elle représente les intérêts collectifs du Crédit Mutuel à l'égard des autorités et de la profession, en complémentarité des intérêts individuels défendus par chacun.

Dans ce contexte, les statuts de la CNCM ont ensuite fait l'objet de travaux d'adaptation et de réécriture nécessaires à l'intégration de l'ensemble des dispositions actées dans ce protocole d'accord, et ont été validés le 22 juin, dans leur nouvelle version, en assemblée générale de la CNCM. Conformément au Code monétaire et financier, ils ont par ailleurs été soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'économie.

Ainsi, Crédit Mutuel Arkéa a officiellement approuvé son maintien et celui de ses fédérations au sein du Crédit Mutuel, et a mis un terme au projet de désaffiliation engagé en avril 2018.

Les premiers travaux de transposition de cet accord dans les cadres et textes généraux qui régissent le fonctionnement du Crédit Mutuel ont été enclenchés.

Toutefois, des incertitudes persistent quant à la bonne application du protocole et à son interprétation commune par l'ensemble des parties, ainsi que sur le calendrier de transposition. Pour cette raison, le Crédit Mutuel Arkéa reste vigilant et participe activement à la bonne exécution des travaux de transposition du protocole d'accord sur l'exercice.

Le Crédit Mutuel Arkea continuera à œuvrer avec engagement et vigilance pour maintenir dans la durée cette autonomie stratégique.

## 1.5. Le plan stratégique du Crédit Mutuel Arkéa

En janvier 2021, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a validé le plan à moyen terme (PMT) du Crédit Mutuel Arkéa à quatre ans, baptisé Transitions 2024. Celui-ci s'inscrit résolument dans la continuité du plan précédent – Arkéa 2020 – qui a amorcé une dynamique de transformation des métiers et positionné le groupe sur une trajectoire de croissance pérenne. Il s'inscrit enfin en parfaite cohérence avec le projet d'autonomie du Crédit Mutuel Arkéa. Orienté vers l'action, il vise à traduire concrètement dans ses métiers la Raison d'être du groupe.

Dans un contexte inédit qui a révélé l'urgence des transitions environnementales, sociales et territoriales, le PMT a été bâti autour des priorités suivantes :

- la mise en œuvre opérationnelle des cinq engagements issus de la Raison d'être ;
- les enjeux de développement du groupe ;
- les évolutions du secteur de la banque-assurance ;
- la réalité des territoires et des clients ;
- les attentes des citoyens envers les entreprises, pour qu'elles participent davantage encore à la révolution sociétale, écologique et solidaire.

L'objectif de ce plan est de faire du Crédit Mutuel Arkéa le partenaire financier agile des transitions d'avenir, au service des territoires et de leurs acteurs. Il s'agit de choisir une stratégie de croissance responsable, et de rechercher une performance globale, dans une approche équilibrée entre performance financière et impact positif.

Conçu de façon participative, avec des représentants de l'ensemble des parties prenantes du groupe, et ancré dans la réalité de nos métiers, Transitions 2024 accentue la trajectoire de long terme du groupe, et réaffirme l'originalité de son modèle :

Il est conforme à ses atouts de toujours :

- un ancrage local et sa proximité avec les territoires ;
- une identité collaborative et coopérative ;
- un esprit agile et entrepreneurial ;
- une ouverture au monde qui l'entoure ;
- la vitalité de son écosystème partenarial ;
- ses valeurs d'humanité et de solidarité ;
- sa culture de l'innovation.

## 1.6. Relations de solidarités

Le groupe Crédit Mutuel, au sens de l'article L.511-20 du CMF, est notamment régi par le Code Monétaire et Financier, en particulier les articles L. 511-30 à L. 511-32 du CMF relatifs aux organes centraux et les articles L. 512-55 à L. 512-59 du CMF relatifs au Crédit Mutuel.

Conformément à ces dispositions, la CNCM s'est vu confier la représentation des caisses de crédit mutuel affiliées au réseau du Crédit mutuel auprès de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ainsi que les missions de veiller à la cohésion de ce réseau et à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres aux établissements de crédit, d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement du réseau, afin de garantir la stabilité financière de celui-ci et la protection des déposants et sociétaires.

Dans le cadre de ses prérogatives de puissance publique, une décision de caractère général n° 1-2020 relative à la solidarité a été prise par la CNCM ainsi qu'une décision de caractère général n° 2-2020 concernant la mise en œuvre de mesures en phases de difficulté financière avérée ou de résolution. »

### 1.6.1 Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme interfédéral qui prend appui sur l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier (le « CMF »).

Ce texte prévoit que la Banque centrale européenne (la « BCE ») peut, sur proposition de l'ACPR, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse régionale ou fédérale pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ».

Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les caisses locales adhérentes des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, dans la mesure où cette adhésion garantissait la liquidité et la solvabilité des caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et le règlement intérieur du Crédit Mutuel Arkéa. Il ne lie que les caisses locales adhérentes, ces fédérations et le Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, il ne crée pas d'obligations des caisses locales adhérentes à l'égard des tiers. En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale adhérente ne

peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité se traduit essentiellement par la constitution, au niveau de chaque fédération, du fonds fédéral qui assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n° 1-2020 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (la « CNCM »).

Le fonds fédéral est alimenté par des dotations émanant des caisses locales et regroupe le fonds fédéral de solidarité ainsi que le fonds fédéral de réserves.

- Le fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions. Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois (3) années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération concernée et du Crédit Mutuel Arkéa. À l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération concernée, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statue sur l'avenir de la caisse locale.
- Le fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des caisses locales adhérentes, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce fonds. Le fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un comité composé d'administrateurs.

Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux caisses locales adhérentes en difficulté.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa assure un soutien à ses filiales dans le cadre des dispositifs de surveillance prudentielle sur base consolidée (Art. 7 et 8 du règlement UE 575/2013 tel que modifié, complétés par des conventions financières intra-groupe ad hoc sur le périmètre de liquidité), du dispositif prévu dans le Code monétaire et financier (article L. 511-42 du CMF) ainsi que des obligations de surveillance complémentaire décrites dans l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers, modifié, et transposant la Directive européenne 2002/87/CE telle que modifiée.

## 1.6.2 Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin de prévenir toute défaillance. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Pour rappel, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

### (i) Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein de Fédération régionale concernée est un mécanisme qui prend appui sur l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Chaque fédération doit mettre en place un dispositif de solidarité entre les caisses locales de son ressort territorial.

Ce dispositif doit permettre à une caisse locale de ne pas être durablement déficitaire et/ou d'assurer le redressement d'une situation dégradée. Il assure la péréquation des résultats des caisses adhérentes au moyen d'un fonds fédéral, par le biais de contributions, prenant la forme de cotisations ou de subventions. L'obligation de contribution s'impose à toutes les caisses (y compris la caisse fédérale ou interfédérale), ou aux seules caisses dont les résultats sont positifs, selon le règlement du fonds fédéral concerné en vigueur. Les cotisations, qui assurent la péréquation, ainsi que les subventions doivent permettre de couvrir les pertes constatées dans l'exercice et le report fiscal déficitaire éventuel. Les subventions de péréquation doivent comprendre les sommes nécessaires au versement de la rémunération des parts sociales. Les subventions versées par le fonds fédéral sont normalement remboursables.

Mise en œuvre des mesures de redressement au niveau « des groupes régionaux » au sens des « DCG ». Un dispositif revu et actualisé annuellement permet au groupe régional de suivre un certain nombre d'indicateurs clés, inclus dans le cadre d'appétence aux risques, adopté par le CA de la CNCM et de mettre en œuvre des mesures correctrices prévues au plan de redressement si les indicateurs venaient à être franchis.

En cas de difficulté et sous contrôle de la CNCM, un groupe régional peut solliciter l'aide d'un autre groupe régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement.

Dès lors qu'aucune solution de solidarité régionale n'a été mise en place ou n'a permis de rétablir le respect des indicateurs clés dans les délais prévus dans le plan de redressement ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ces solutions se révèle insuffisante, le dispositif de solidarité nationale est mis en œuvre

(ii) Dispositions adoptées au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est de manière non limitative chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art. L. 511-31 du Code monétaire et financier).

Selon les modalités fixées par les DCG, les interventions nécessaires peuvent être décidées par le Conseil d'administration de la CNCM s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés



# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 2. Gouvernement d'entreprise

### 2.1. Le conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa

#### 2.1.1 Fonctionnement des organes de surveillance

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa s'est réuni au cours de l'année 2023 les 27 janvier, 7 et 27 février, 8 et 17 mars, 7 avril, 2 mai, 2 et 19 juin et 7 juillet.

Le 11 mai 2023, l'Assemblée générale mixte de Crédit Mutuel Arkéa, sur convocation du Président du Conseil d'administration datée du 24 avril 2023, s'est tenue à titre ordinaire et extraordinaire à l'Arkéa Arena de Bordeaux (33 270).

Le taux de participation a été de 91,6%.

Lors de cette Assemblée Générale, les actionnaires ont notamment approuvé les comptes annuels et les modalités d'affectation du résultat, la modification des statuts liée aux nouvelles modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés et la désignation du cabinet GMBA Montiel Laborde en qualité de réviseur coopératif titulaire.

Le 7 juillet 2023, une assemblée générale ordinaire exceptionnelle, sur convocation du Président du conseil d'administration datée du 20 juin 2023, s'est tenue au format essentiellement distancié depuis le Palais de la Bourse de Bordeaux (33 000).

Cette assemblée générale était exclusivement consacrée à l'approbation du maintien de Crédit Mutuel Arkéa et de ses fédérations au sein du Crédit Mutuel et du renoncement au projet de désaffiliation engagé en avril 2018.

Le taux de participation a été de 97% et la résolution a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 2.1.2 Composition de l'organe de surveillance

Lors du comité de groupe du 8 février 2023 :

- Le mandat d'administratrice représentant les salariés de Madame Marie VIGNAL-RENAULT a été renouvelé pour une durée de trois ans ;
- Monsieur Jean LE NIR a été désigné administrateur représentant les salariés pour une durée de trois ans, en lieu et place de Monsieur Jean-François GOURVENEK dont le mandat n'a pas été renouvelé ;

Lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2023 :

- Les mandats d'administratrices non issues du mouvement coopératif de Mesdames Monique HUET et Valérie BARLOIS-LEROUX ont été renouvelés pour une durée de trois ans ;
- Les mandats d'administrateurs issus de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne de Madame Valérie BLANCHET-LECOQ, Messieurs Thierry BOUGEARD, Philippe CHUPIN, Patrick LE PROVOST, et Dominique TRUBERT ont été renouvelés pour une durée de trois ans.
- Les actionnaires ont pris acte de la démission et de l'absence de renouvellement du mandat de Madame Marta DIAS; et de la cooptation à venir d'un nouvel administrateur ;
- Monsieur Frédéric LEMOINE a été nommé en qualité de censeur pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'administration du 7 juillet 2023 a procédé à la cooptation de Monsieur Stéphane CLOAREC, en remplacement de Madame Marta DIAS.

Au 7 juillet 2023, le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et administratrices. Le Conseil d'administration est également assisté de deux censeurs.

Le taux de féminisation s'établit à 45 % (hors censeurs).

### 2.1.3 Organisation des comités du Conseil d'administration

En considération des évolutions intervenues, le Conseil d'administration a décidé de réorganiser la composition de ses différents comités.

Au 7 juillet 2023, ils se composent donc ainsi :

→ **Comité Stratégie et Responsabilité sociétale :**

Président : CARMONA Julien

Membres : CHUPIN Philippe, LANGOUET-PRIGENT Sophie, LE PROVOST Patrick, MEUDEC Erwan, MOREAU Valérie

→ **Comité des Nominations et de la Gouvernance :**

Présidente : VIOLLEAU Sophie

Membres : BOUGEARD Thierry, HUET Monique, LE PROVOST Patrick, SENE Colette

→ **Comité des Comptes :**

Président : BOUGEARD Thierry

Membres : FAUGERE Pascal, LE BAIL Anne-Gaëlle, LE NIR Jean, MAINGUET Yves, TRUBERT Dominique

→ **Comité des Risques et de Contrôle Interne :**

Président : BLANCHET-LECOQ Valérie

Membres : CLOAREC Stéphane, HUET Monique, MAINGUET Yves, MOAL Luc

→ **Comité des Rémunérations :**

Président : MOAL Luc

Membres : BARLOIS-LEROUX Valérie, CHUPIN Philippe, VIGNAL-RENAULT Marie, SENE Colette, VIOLLEAU Sophie

→ **Commission d'Examen des Crédits :**

Président : HUET Monique

Membres : BOUGEARD Thierry, CHUPIN Philippe, LE BAIL Anne-Gaëlle.

## 2.2. Rémunération des mandataires sociaux

### 2.2.1. Politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2023

#### 2.2.1.1. Contrat de travail et mandat social

##### **Président du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa**

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas de contrat de travail.

##### **Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa**

Le contrat de travail de la Directrice générale de Crédit Mutuel Arkéa est suspendu depuis le 13 février 2020 pendant la durée de son mandat, pour être repris automatiquement à son terme.

##### **Directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa**

Le contrat de travail de la Directrice générale déléguée de Crédit Mutuel Arkéa est suspendu depuis le 13 février 2020 et pendant la durée de son mandat, pour être repris automatiquement à son terme.

##### **Directeurs généraux délégués du Crédit Mutuel Arkéa**

Les Directeurs généraux délégués sont titulaires d'un contrat de travail.

Le caractère réel du contrat se traduit notamment par le lien de subordination à l'égard de la Directrice générale et, par ailleurs, les Directeurs généraux délégués sont Directeurs de Pôle et exercent à ce titre des fonctions techniques à part entière.



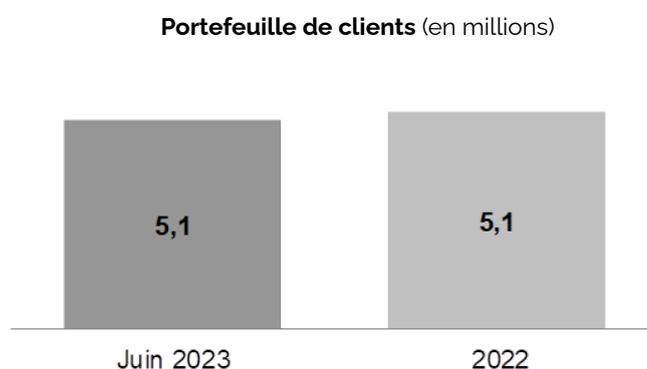
# PERFORMANCE GLOBALE

## 3. Performance globale

### 3.1 Activité

#### 3.1.1 Clients

Le portefeuille clients baisse de 0,8% sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023, impacté défavorablement par la sortie de près de 132 000 clients suite à l'arrêt de l'activité de Nouvelle Vague. Retraité de cet impact, la progression du portefeuille clients aurait été de 1,8% soit 91 000 clients supplémentaires apportés par la banque en ligne (+ 69 000 clients) et la banque de détail (+ 23 000 clients).



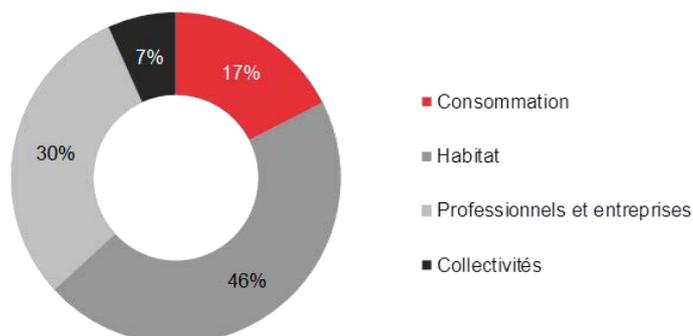
#### 3.1.2 Crédits

Les encours de crédits <sup>1</sup> progressent de 3,4% pour atteindre 84,6 milliards d'euros. La production de crédits du 1<sup>er</sup> semestre 2023 atteint 7,3 milliards d'euros en baisse de 2,5 milliards d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022. La baisse de la production est tirée par l'ensemble des familles de crédits.

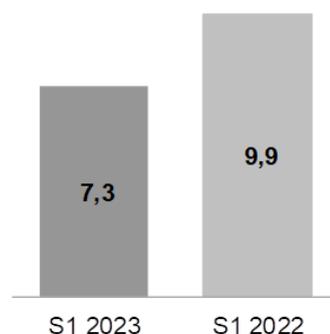
---

<sup>1</sup> Encours de crédits hors créances rattachées et hors provisions

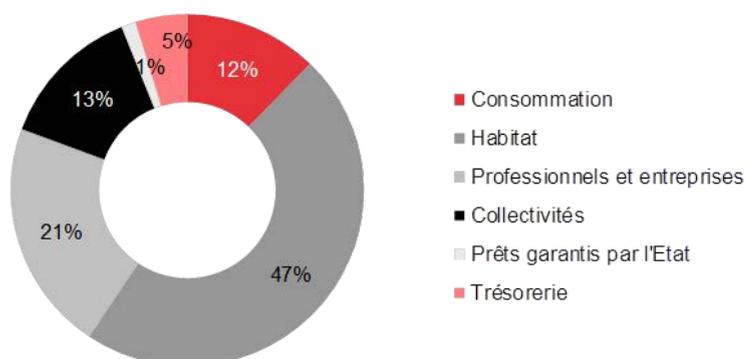
**Production de crédits par type de contrats du S1-2023**



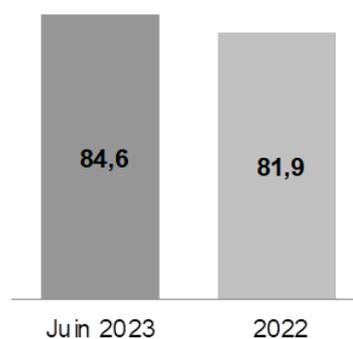
**Production de crédits (en milliards d'euros)**



**Encours de crédits par type de contrats à fin juin 2023**



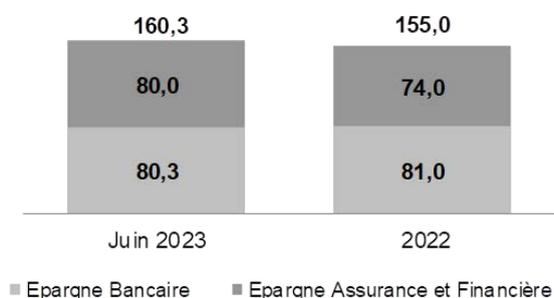
**Encours de crédits (en milliards d'euros)**



### 3.1.3 Epargne

L'encours global d'épargne est porté à 160,3 milliards d'euros, en hausse de 3,4% par rapport à fin 2022.

### Encours d'épargne (en milliards d'euros)

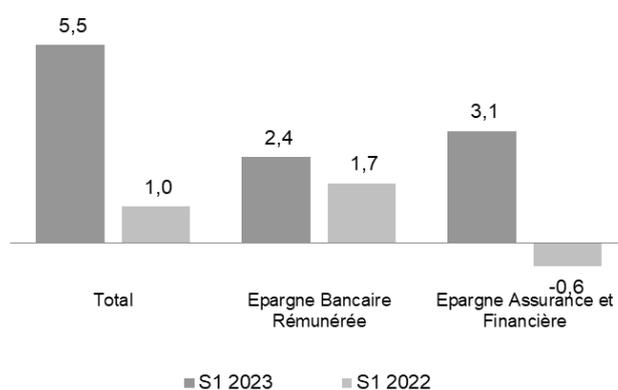


La collecte nette d'épargne du 1er semestre 2023 atteint 5,5 milliards d'euros, en hausse de 4,5 milliards par rapport au 1er semestre 2022.

Celle-ci est marquée par :

- une collecte nette en épargne bancaire rémunérée à 2,4 milliards d'euros, en hausse de 0,7 milliards d'euros par rapport à 2022 ;
- une collecte nette en épargne assurance à 0,3 milliards d'euros, en recul de 0,7 milliard d'euros ;
- une collecte nette en épargne financière en hausse de 4,4 milliards d'euros pour s'établir à 2,8 milliards d'euros (en décollecte sur le 1er semestre 2022).

### Collecte nette d'épargne (en milliards d'euros)



Par ailleurs, l'encours de comptes courants créditeurs recule de 3,1 milliards d'euros à 19,9 milliards d'euros.

### 3.1.4 Parts sociales

L'encours de parts sociales est en hausse de 4,9% à 2,9 milliards d'euros.

### 3.1.5 Services BtoB (business to business)

Les encours en conservation sont en hausse de 21,7% à 55,7 milliards d'euros par rapport à fin 2022.

Le groupe a traité un volume de 5,3 millions d'ordres de bourse, soit une baisse de 15,5% par rapport au 1er semestre 2022, après 3 années très dynamiques en termes de volume d'ordres traités.

Le portefeuille de clients BtoB (gérés par Procapital Securities Services, Monext, Nextalk, Arkéa Banking Services) est en hausse de 1,1% sur le 1er semestre 2023, atteignant 1 919 clients.

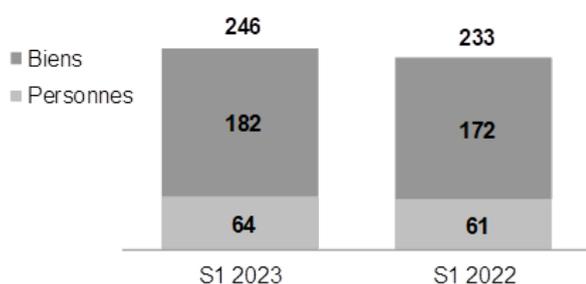
### 3.1.6 Assurance de biens et de personnes

Les contrats d'assurances de biens et de personnes sont distribués via les réseaux du groupe et via des réseaux externes au groupe Crédit Mutuel Arkéa.

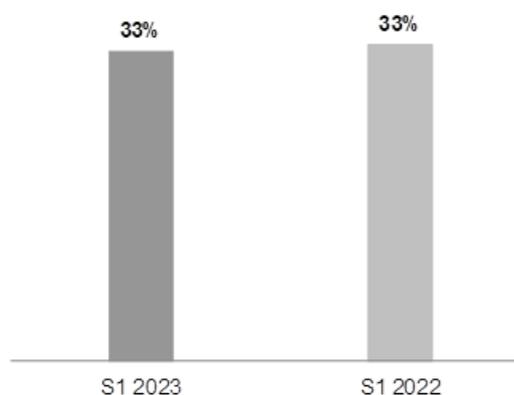
Les primes acquises en portefeuille progressent de 5,2% par rapport au 1er semestre 2022 à 246 millions d'euros. Au 1er semestre 2023, elles sont apportées par les réseaux externes à hauteur de 33%.

Les primes sur affaires nouvelles sont en baisse de 8,4% par rapport au 1er semestre 2022 à 30 millions d'euros. Elles sont apportées par les réseaux externes à hauteur de 48%.

**Primes acquises sur portefeuille**  
(en millions d'euros)



**Poids des réseaux externes dans les primes acquises en portefeuille**



## 3.2 Résultats financiers

Depuis le 1er janvier 2023, le groupe applique avec effet rétrospectif au 1er janvier 2022 les normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » pour ses activités d'assurance.

Au 1er semestre 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé un résultat net part du groupe de 203 millions d'euros, en baisse de 53,6% par rapport à un plus haut historique établi au premier semestre 2022, particulièrement élevé. Le coefficient d'exploitation<sup>2</sup> est en hausse de 14,4 points à 71,4%.

### 3.2.1 Revenus<sup>3</sup>

En millions d'euros	S1 2023	S1 2022	Var S1 2023 / S1 2022	
			abs	%
<b>Revenus</b>	1 120	1 328	-208	-15,7%
<b>Frais de gestion</b>	-800	-756	-43	5,7%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	320	572	-251	-43,9%
<b>Coût du risque</b>	-54	-49	-5	11,2%
<b>Résultat avant impôt</b>	267	536	-269	-50,2%
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	-63	-99	36	-36,2%
<b>Résultat net, part du groupe</b>	203	437	-234	-53,6%
<b>Coefficient d'exploitation</b>	71,4%	57%	14,4 pts	

Les revenus sont en baisse de 15,7% par rapport au 1er semestre 2022 à 1 120 millions d'euros (-208 millions d'euros).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

#### 3.2.1.1 Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (caisses locales de Crédit Mutuel, Arkéa Direct Bank (regroupant notamment Fortuneo et Keytrade), Financo et CFCAL, Nouvelle Vague et Pumpkin), la banque dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Capital Investissement, Partenaire et Manager) et les filiales intervenants dans le BPO « Business Process Outsourcing » (Monext, Nextalk, Arkéa Banking Services, ProCapital Securities Services et Izimmo).

Les revenus du secteur banque baissent de 222 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2022 à 836 millions d'euros.

<sup>2</sup> Ratio des Frais de gestion (charges générales d'exploitation plus dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles) rapportés aux revenus

<sup>3</sup> Les revenus correspondent au Produit Net Bancaire (PNBA) y compris gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

A périmètre comparable <sup>4</sup>[1], les revenus sont en baisse de 204 millions d'euros à 836 millions d'euros :

- la marge financière baisse de 217 millions d'euros à 412 millions d'euros. Cette baisse s'explique notamment par la marge d'intérêts impactée par les évolutions des conditions du TLTRO décidées fin 2022 par la Banque Centrale Européenne et par de moindres revalorisations des titres à la JVR ;
  - l'ajustement des conditions du TLTRO pèse pour -77 millions d'euros
  - après une année record en 2022, le groupe enregistre au 1er semestre 2023 une baisse de la revalorisation des participations notamment l'activité de capital investissement pour -134 millions d'euros, au total
- les commissions nettes reçues baissent de 7 millions d'euros (-2,4%) à 275 millions portées par le ralentissement de l'activité de crédits ;
- les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse de 16 millions d'euros (+16,8%) à 113 millions d'euros en lien avec la croissance de l'activité de la ligne métier BPO ;
- les produits nets des activités d'assurance progressent de 3 millions d'euros à 36 millions d'euros.

### 3.2.1.2 Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Survénir), non-vie (Survénir Assurances), de courtage (Novélia) et de gestion d'actifs (Federal Finance, Schelcher Prince Gestion, Arkéa Real Estate, Arkéa REIM et Arkéa Capital Gestion).

Les revenus du secteur assurances et gestion d'actifs augmentent de 14 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2022 à 284 millions d'euros tirés par la croissance des encours d'épargne assurance.

### 3.2.2 Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 800 millions d'euros en hausse de 43 millions d'euros (+5,7%).

A périmètre comparable <sup>5</sup>, les frais de gestion progressent de 75 millions d'euros à 797 millions d'euros :

- Les frais de personnel augmentent de 48 millions d'euros à 410 millions d'euros portés par les révisions salariales et la croissance des effectifs du Groupe ;
- Les autres charges sont en hausse de 17 millions d'euros à 294 millions d'euros, sous l'effet des hausses tarifaires (inflation, coût de l'énergie) sur les frais pour accompagner le développement du Groupe ;
- Les dotations aux amortissements et provisions progressent de 7 millions à 75 millions d'euros.

---

<sup>4</sup> Hors variations de périmètre 2022 (cessions de Keytrade Luxembourg, Budget Insight et Leetchi/Mangopay ; restructurations Pumpkin et Nouvelle Vague).

<sup>5</sup> Hors variations de périmètre 2022 (cessions de Keytrade Luxembourg, Budget Insight et Leetchi/Mangopay ; restructurations Pumpkin et Nouvelle Vague).

### 3.2.3 Coût du risque

Le coût du risque est en hausse de 5 millions d'euros à 54 millions d'euros :

- Les dotations aux provisions sur encours sains baissent de 25 millions d'euros à 7 millions d'euros sur le 1er semestre 2023,
- Le coût du risque sur créances clientèle douteuses et litigieuses augmente de 30 millions d'euros à 47 millions d'euros

Le coût du risque annualisé représente 0,13% de l'encours au bilan des engagements clientèle.

#### Qualité du risque de crédit du portefeuille

Le montant des créances douteuses et litigieuses, intérêts compris, progresse de 5,2%, à 1 559 millions d'euros à fin décembre 2022.

Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en hausse et s'établit à 1,9%.

#### Provisionnement

Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital et intérêts) baisse de 0,8 point à 46,2% essentiellement impactée par le déclassement de prêts garantis par l'Etat (ayant un taux de provisionnement réduit compte tenu de la garantie de l'Etat).

### 3.2.4 Rendement des actifs

Le rendement des actifs, correspond au résultat net comptable rapporté au total de bilan sur base consolidée, s'établit au 1er semestre 2023 à 0,22%.

### 3.2.5 Fonds propres et ratios réglementaires

#### 3.2.5.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis aux réglementations prudentielles relatives aux établissements de crédits, aux entreprises d'assurance et aux conglomérats financiers :

- la réglementation applicable aux établissements de crédits est issue de la transposition en normes françaises de la directive CRD 4 (Capital Requirement Directive 4) et du règlement CRR (Capital Requirement Regulation), ces textes correspondant à la déclinaison des propositions dites « Bâle III ». Elle est complétée de la transposition en normes françaises de la directive sur la résolution bancaire (BRRD – Bank Recovery and Resolution Directive). Dans le prolongement de la mise en œuvre de Bâle III, plusieurs textes publiés en 2019 et composant ce qui est appelé le « paquet bancaire » sont venus compléter ou amender la réglementation en vigueur. Ces nouveaux textes CRR 2, CRD 5 et BRRD 2 sont entrés en application progressivement de 2019 à juin 2021 ;
- la réglementation applicable aux entreprises d'assurance est issue depuis 2016 de la transposition en normes françaises des directives Solvabilité 2/Omnibus 2 ;

- la réglementation applicable aux conglomérats financiers est issue de la transposition en normes françaises de la directive « Conglomérats financiers ». L'objectif de cette réglementation est d'assurer une couverture de l'ensemble des risques du conglomérat (agrégant les activités bancaires et les activités assurances) par les fonds propres consolidés du groupe.

Les ratios de solvabilité bancaire et des conglomérats financiers sont calculés selon les normes en vigueur à date de situation par la Direction des comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa qui se base, notamment, sur le niveau des risques pondérés calculés par la Direction des risques.

La Banque centrale européenne (BCE) a signifié au groupe Crédit Mutuel Arkéa une exigence au titre du Pilier 2 (P2R – Pilier 2 obligatoire) à 2,75 % applicable pour l'année 2023 (niveau inchangé par rapport à 2022). Cette exigence est à constituer sous la forme de 56,25 % de fonds propres CET1 et de 75 % de fonds propres de catégorie 1, au minimum.

Sur le 1er semestre 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a respecté ses exigences minimales en matière de ratios. Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

Les ratios de solvabilité assurance sont calculés et suivis par les sociétés d'assurance du groupe.

Le Département Gestion de bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa surveille l'ensemble de ces ratios et pilote les ratios de solvabilité consolidés de l'activité bancaire et du conglomérat financier.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses de développement de l'activité du groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, le Département Gestion de bilan réalise les projections des ratios sur les années à venir (trois ans minimum). Ces projections sont présentées régulièrement à la Direction générale, notamment lors des séances du Comité de gestion du capital et du bilan, et sont complétées de scénarios de stress. L'objectif est d'anticiper les besoins de fonds propres du groupe, de proposer des actions d'optimisation, afin de s'assurer in fine d'un respect durable des exigences internes et réglementaires.

### 3.2.5.2 Ratios de solvabilité

#### 3.2.5.2.1 Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET 1) sont de 8,3 milliards d'euros et représentent plus de 80 % des fonds propres prudentiels totaux. Ils progressent de 0,8 milliard d'euros sur le 1er semestre 2023, ce qui s'explique principalement par l'entrée en application des normes IFRS17 et IFRS9 pour les entités d'assurance au 1er janvier 2023, l'intégration du résultat non distribué de l'exercice et la collecte nette de parts sociales sur les nouvelles parts B réalisée sur l'année.

Les fonds propres Tier 2 diminuent de moins de 0,1 milliard d'euros sur 2022 du fait de la déqualification progressive de dettes subordonnées en tant qu'instrument de fonds propres et en l'absence d'émission sur la période.

Les fonds propres prudentiels atteignent 10 milliards d'euros au 30 juin 2023.

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Fonds propres de catégorie 1 ( <i>Tier 1</i> ), nets de déductions	8 342	7 508
dont <i>Common Equity Tier 1</i> (CET 1)	8 342	7 508
Fonds propres de catégorie 2 ( <i>Tier 2</i> ), nets de déductions	1 614	1 657
<b>Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité</b>	<b>9 956</b>	<b>9 164</b>

### 3.2.5.2.2 Actifs pondérés

Les actifs pondérés en fonction des risques (Risk-Weighted Assets ou RWA) sont calculés à partir des expositions à l'actif du bilan et en hors-bilan. Les actifs pondérés calculés et ventilés selon le type de risque sont utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité.

À fin juin 2023, les actifs pondérés s'établissent à 48,5 milliards d'euros en hausse de 4 milliards d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des encours de crédits et l'évolution de certains paramètres de calcul de risques ainsi que l'entrée en vigueur des normes IFRS17 et IFRS 9 pour les entités de l'assurance, résultant par la prise en compte d'une CSM bancaire dans le calcul des RWA de Crédit et une hausse de la valeur des entités mises en équivalence. Les actifs pondérés sont constitués à 94 % de risque de crédit.

(en millions d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Risque de crédit	45 366	41 673
Risque de marché et CVA (approche standard)	66	72
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)	3 042	2 800
<b>Total des actifs à risques pondérés</b>	<b>48 474</b>	<b>44 545</b>

### 3.2.5.2.3 Ratios de solvabilité

Le ratio CET 1 s'établit à 17,2 % au 30 juin 2023 contre 16,9 % à fin 2022. La hausse de 0,35 point de ratio s'explique par l'augmentation des fonds propres CET 1 qui est proportionnellement plus importante que celle des actifs pondérés.

A noter que l'impact de la mise en application des normes IFRS17 et IFRS9 au 1er janvier 2023 pour les entités du secteur assurance a un impact favorable de 40 bps sur le ratio CET1 au moment de la première application.

Le ratio de solvabilité global est relativement stable à 20,5 % au 30 juin 2023 ; la hausse du CET1 étant pour partie compensée par la diminution des fonds propres T2 sur le semestre.

	30.06.2023	31.12.2022
Ratio CET 1	17,2 %	16,9 %
Ratio <i>Tier 1</i>	17,2 %	16,9 %
Ratio global	20,5 %	20,6 %

### 3.2.5.3 Autres ratios de solvabilité suivis

#### 3.2.5.3.1 Ratio de levier

Les textes « Bâle III » ont défini un ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition au levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le groupe.

Au 30 juin 2023, le niveau du ratio de levier s'élève à 6,8 %, contre 5,9 % au 31 décembre 2022 ; cette hausse s'explique principalement par le remboursement du TLTRO intervenu sur le 1er semestre 2023.

#### 3.2.5.3.2 Ratio issu de la Directive sur la résolution bancaire

La Directive sur la résolution bancaire publiée en mai 2014 établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit. L'objectif est de diminuer l'impact sur le système financier d'une défaillance bancaire et d'éviter de faire supporter la charge au contribuable.

Elle prévoit l'instauration du ratio Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL), rapportant les fonds propres et autres passifs éligibles au total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF<sup>6</sup>) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés, les dettes seniors non préférées et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle supérieure à un an sont éligibles au numérateur des ratios MREL.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) a obtenu du Conseil de Résolution Unique (CRU) un waiver coopératif permettant d'avoir une unique exigence de MREL externe au niveau du point d'entrée en résolution étendu au-delà de l'organe central à l'ensemble de ses affiliés. La conséquence en est l'exemption de MREL interne de l'ensemble des affiliés à l'organe central. De ce fait, le CRU n'a pas notifié d'exigence réglementaire minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (« ratio MREL ») au groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Malgré une absence de suivi sur base individuelle, le groupe Crédit Mutuel Arkéa suit un indicateur MREL global ainsi qu'un indicateur MREL subordonné venant compléter le cadre d'appétence (excluant les dettes seniors préférentielles du numérateur). À fin 2022, le groupe Crédit Mutuel Arkéa respecte les seuils fixés dans son cadre d'appétence.

---

<sup>6</sup> Total Liabilities Own Funds, équivalent au bilan prudentiel après netting des dérivés



## RISQUES

## 4. Risques

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2022, en dehors des risques exposés ci-après.

### 4.1 Facteurs de risque

#### 4.1.1 Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème

##### 4.1.1.1 Risque macroéconomique

Au premier semestre 2023, la croissance mondiale a ralenti moins fortement que prévu, mais les risques restent nombreux. Malgré de bonnes surprises sur l'activité mondiale, le risque de récession demeure encore élevé et l'inflation se pérennise.

Le premier semestre a été marqué par une crise bancaire aux Etats-Unis et en Suisse notamment avec la faillite de Silicon Valley Bank et de Crédit Suisse. Sans exposition directe à ces contreparties et avec des expositions indirectes très limitées et non significatives, le Crédit Mutuel Arkéa a rapidement mis en œuvre un dispositif de surveillance renforcé pour suivre le développement et les impacts de cette crise bancaire.

Au sein de la zone Euro, le climat des affaires s'améliore mais l'horizon reste incertain. La croissance de la zone Euro au quatrième trimestre 2022 est faible et repose sur des bases fragiles. Le pic de l'inflation semble avoir été atteint.

La BCE poursuit son resserrement monétaire, après le mouvement historique de 2022. Cette hausse des taux pèse sur les conditions de crédit. Les taux longs européens devraient se stabiliser sur des niveaux élevés.

Selon la Banque de France, la croissance française resterait positive en 2023.

L'inflation serait encore élevée en 2023, à 5.7% en moyenne pour l'indice des prix à la consommation.

##### 4.1.1.2 Risques stratégiques

###### 4.1.1.2.1 Risques relatifs à l'affiliation de Crédit Mutuel Arkéa au Crédit Mutuel

Le 02 mai 2023, les Conseils d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et des fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest ont adopté à l'unanimité un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel, dont les étapes et le contenu sont détaillés au 1.4 « Le Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates ».

Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la

subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudents de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux.

L'adoption de ce protocole d'accord a pour objectif l'atténuation du risque d'affiliation.

Il est toutefois rappelé ici qu'à ce stade, des incertitudes concernant la mise en œuvre opérationnelle du protocole existent :

- incertitude sur la bonne application du protocole par l'ensemble des parties ;
- incertitude sur le calendrier de transposition du protocole consistant en l'adaptation de la documentation inhérente au Crédit Mutuel telle que les cadres généraux de fonctionnement et les Décisions à Caractère Général ;
- incertitude quant à l'interprétation commune de l'ensemble du corpus documentaire (statuts, protocole d'accord Décisions à Caractère Général, cadres généraux de fonctionnement précisant notamment la gouvernance et la comitologie...).

L'ensemble des incertitudes énoncées ci-dessus constitue un risque d'affiliation pour Crédit Mutuel Arkéa. Ce risque pourrait être qualifié de faible. Il pourrait être matérialisé par d'éventuelles interférences et immixtions des autres membres de l'ensemble Crédit Mutuel dans sa stratégie qui viendraient compliquer, retarder, voire empêcher la bonne mise en application des orientations stratégiques de Crédit Mutuel Arkéa.

#### 4.1.2. Risque de crédit

##### 4.1.2.1 Provisions au titre du risque de crédit

Concernant la santé financière des entreprises, le risque de progression des défaillances des entreprises est élevé.

L'attention reste forte sur certains macro-secteurs économiques :

- secteurs électro-intensifs (industrie lourde, consommateur de matières premières transformées par exemple),
- secteurs immobilier commercial,
- secteurs de l'agro-alimentaire,
- secteurs de l'agriculture,
- secteurs de l'habillement.

Sur ces bases, et dans le cadre des travaux actuellement en cours de révision méthodologique du calcul des pertes attendues, un dispositif de provisionnement prudent du portefeuille est maintenu.

Les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte du conflit en Ukraine, de la hausse générale des prix et de la remontée rapide des taux. Le dispositif d'alertes précoces en place permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients.

La pondération du scénario pessimiste, revue sur l'exercice 2022 à 80%, est maintenue afin de tenir compte du risque de caractère diffus de la crise économique pressentie. Les pondérations des scénarii neutre (19%) et favorable (1%) n'évoluent pas au 30 juin 2023. Des approches en sensibilité sont régulièrement menées, prenant en compte l'impact d'une pondération de 100 % du scénario pessimiste ou neutre sur les changements de buckets des encours sains, ainsi que l'ensemble des ajustements sectoriels décrits ci-dessous. A ce titre, il ressort qu'une pondération à 100 % du scénario pessimiste induirait une dotation supplémentaire au coût du risque de 83 M€. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. A contrario, une pondération à 100% du scénario neutre impliquerait une reprise de 284 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa.

La provision sectorielle, destinée à couvrir la fragilité des secteurs touchés par la crise à venir est ajustée au 30 juin 2023 à 15 M€. Elle impacte les pertes attendues mais ne modifie pas la répartition des encours par buckets.

Cette provision sectorielle complète la provision sectorielle filière agricole qui est maintenue au 30 juin 2023 pour un montant de 20 M€.

La structure des encours sains reste stable sur la période avec un léger recul des encours en Bucket 2 et un taux de provisionnement qui se maintient malgré la hausse du coût du risque afférente aux clients détenteurs de PGE pour lesquels une dégradation de contexte et une tendance à la baisse des notes sont observées.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)	30/06/2023	31/12/2022
<b>Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1</b>	99 726	95 427
<b>Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2</b>	4 759	4 711
<b>Actifs dépréciés à la clôture ou dès l'acquisition / création - Bucket 3 ou POCI</b>	1 559	1 482
<b>Total</b>	<b>106 044</b>	<b>101 620</b>

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 5% sur l'exercice et s'élève à 1 559 M€ au 30 juin 2023. Cette évolution est portée par l'entrée de nouveaux dossiers douteux sur le marché des professionnels et notamment sur les secteurs de la restauration et de l'industrie alimentaire.

Le coût du risque s'élève à 54 M€ au 30 juin 2023. Il s'établit à 6 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est d'un niveau équivalent à celui constaté pré-crise en juin 2019 et stable par rapport à l'année dernière. La répartition du coût du risque est néanmoins diamétralement opposée à celle de l'année précédente avec un effet ciseaux sur l'évolution du coût du risque sur encours sains (buckets 1 et 2) et celui sur les encours en défaut.

Ainsi, le coût du risque sur les créances en défaut atteint 47 M€ au 30 juin 2023, soit une augmentation de 30 M€ par rapport au 30 juin 2022 et s'explique à la fois par une augmentation de provisions sur des dossiers déjà déclassés précédemment et par les nouveaux dossiers.

## 4.2 Risques liés à l'activité d'assurance

L'entrée en vigueur des normes IFRS 17 & 9 au secteur de l'assurance est intervenue au 1er janvier 2023. Cette évolution ne modifie pas les facteurs de risque mais introduit notamment de nouveaux facteurs de sensibilités au résultat (forte réduction de la sensibilité à la valorisation des actifs en juste valeur, nouvelle sensibilité au modèle et aux hypothèses). Le compte de résultat et le bilan du groupe CM Arkéa sont détaillés dans la section 5.



# COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2023

# 5. Comptes consolidés au 30 juin 2023

## Comptes consolidés 30 juin 2023

### Bilan

(en milliers d'euros)

Actif	Notes	30.06.2023	31.12.2022	01.01.2022
			retraité IFRS17/IFRS9	retraité IFRS17/IFRS9
Caisse, banques centrales	1	13 887 438	23 453 717	15 835 673
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2 025 846	2 175 331	1 515 229
Instruments dérivés de couverture	3	5 021 700	5 365 023	941 733
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	8 333 699	7 322 719	9 438 286
Titres au coût amorti	5	591 347	569 489	632 290
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	12 638 044	12 044 954	15 207 862
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	83 953 996	81 178 096	73 250 954
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-4 242 252	-4 501 996	621 698
Placements financiers des activités d'assurance	7	59 080 534	56 746 975	58 551 310
Actifs des contrats d'assurance émis	13	-	-	233 775
Actifs des contrats de réassurance détenus	13	151 248	148 112	120 854
Actifs d'impôts courants		187 642	173 677	128 905
Actifs d'impôts différés		177 274	179 895	238 104
Comptes de régularisation et actifs divers		866 235	1 085 658	984 554
Actifs non courants destinés à être cédés		3 430	-	80 813
Participations dans les entreprises mises en équivalence		218 871	218 139	176 345
Immeubles de placement		137 905	130 209	125 897
Immobilisations corporelles		339 482	338 789	328 741
Immobilisations incorporelles		577 168	538 561	530 408
Ecarts d'acquisition	8	484 610	484 610	566 533
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>184 434 217</b>	<b>187 651 958</b>	<b>179 509 964</b>

Passif	Notes	30.06.2023	31.12.2022	01.01.2022
			retraité IFRS17/IFRS9	retraité IFRS17/IFRS9
Banques centrales	9	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	2 675 588	2 373 851	1 685 956
Instruments dérivés de couverture	3	4 141 613	4 525 378	956 291
Dettes représentées par un titre	11	23 180 880	19 843 532	16 438 840
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9	7 328 213	15 671 150	15 160 339
Dettes envers la clientèle	12	80 952 821	81 064 164	74 571 114
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-1 903 895	-2 011 827	442 028
Passifs d'impôts courants		42 826	74 902	87 593
Passifs d'impôts différés		274 622	253 222	298 356
Comptes de régularisation et passifs divers		4 532 448	4 512 523	4 821 915
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		4 686	-	345 128
Passifs des contrats d'assurance émis	13	51 233 620	49 630 174	53 394 261
Passifs des contrats de réassurance détenus	13	-	-	529
Provisions	14	257 305	289 050	347 472
Dettes subordonnées		2 171 623	2 182 421	2 473 769

<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>9 541 867</b>	<b>9 243 419</b>	<b>8 486 374</b>
Capitaux propres part du Groupe		9 533 875	9 236 190	8 480 441
Capital et réserves liées		2 858 517	2 725 133	2 548 829
Réserves consolidées		6 511 306	5 904 705	5 377 853
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 38 552	- 56 879	- 19 965
Résultat de l'exercice		202 604	663 231	573 723
Intérêts minoritaires		7 992	7 229	5 933
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>184 434 217</b>	<b>187 651 958</b>	<b>179 509 964</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

		30.06.2023	30.06.2022
<b>Compte de résultat</b>			retraité IFRS17/IFRS9
Intérêts et produits assimilés (1)	17	1 997 701	932 582
Intérêts et charges assimilées (1)	17	-1 656 751	- 529 551
Commissions (produits)	18	366 326	365 623
Commissions (charges)	18	- 91 774	- 101 292
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	65 818	211 504
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20	14 708	18 048
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	21	-	3 642
Produits nets des activités d'assurance	22	303 953	287 633
Produits des autres activités	23	156 760	173 365
Charges des autres activités	23	- 36 693	- 33 525
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 120 048</b>	<b>1 328 029</b>
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence	24	- 37	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence</b>		<b>1 120 011</b>	<b>1 328 029</b>
Charges générales d'exploitation	25	- 724 798	- 686 030
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		- 74 714	- 70 359
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>320 499</b>	<b>571 640</b>
Coût du risque de crédit	26	- 54 447	- 48 967
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>266 052</b>	<b>522 673</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		1 117	3 030
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	- 506	9 938
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>266 663</b>	<b>535 641</b>
Impôt sur les bénéfices	28	- 63 285	- 99 145
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>RESULTAT NET</b>		<b>203 378</b>	<b>436 496</b>
dont Intérêts minoritaires		774	- 8
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>202 604</b>	<b>436 504</b>

(1) Les intérêts calculés selon la méthode du TIE pour les instruments à la JVOCI ou au coût amorti sont présentés en note 17.

Par rapport à la publication du 30 juin 2022, 20 M€ ont été reclassés du poste "Commissions" vers le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JVR".

(en milliers d'euros)		30.06.2023	30.06.2022
<b>Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	Notes		retraité IFRS17/IFRS9
<b>Résultat net</b>		<b>203 378</b>	<b>436 496</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		11 618	- 59 029
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance		-	-
Réévaluation des contrats d'assurances et de réassurance en capitaux propres recyclables		14 111	- 31 814
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		- 298	360
<b>Eléments recyclables en résultat net</b>		<b>25 431</b>	<b>- 90 483</b>
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		255	17 844
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		- 4 033	28 329
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) (1)		2 421	- 41 345
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance		- 5 710	- 14 170
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables		-	-
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-	- 12 559
<b>Eléments non recyclables en résultat net</b>		<b>- 7 067</b>	<b>- 21 901</b>
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>18 364</b>	<b>- 112 384</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>221 742</b>	<b>324 112</b>
dont part du Groupe		220 931	324 127
dont part des intérêts minoritaires		811	- 15

(1) Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de -2 milliers d'euros.

## Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Solde au 1er Solde au 1er janvier 2022 publié	2 548 829	5 152 785	131 547	573 723	8 406 884	5 924	8 412 808
Ajustement première application IFRS 17 (net d'impôt)	-	209 444	- 7 091	-	202 353	9	202 362
Ajustement première application IFRS 9 (net d'impôt)	-	15 625	- 144 421	-	- 128 796	-	- 128 796
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité IFRS17/IFRS9	2 548 829	5 377 854	- 19 965	573 723	8 480 441	5 933	8 486 374
Augmentation de capital	123 614	-	-	-	123 614	-	123 614
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2021	-	573 723	-	- 573 723	-	-	-
Distribution 2022 au titre du résultat 2021	-	- 36 501	-	-	- 36 501	- 8	- 36 509
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 672 443	5 915 076	- 19 965	-	8 567 554	5 925	8 573 479
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	518	- 111 635	-	- 111 117	- 7	- 111 124
Résultat premier semestre 2022	-	-	-	436 504	436 504	- 8	436 496
Sous-total	2 672 443	5 915 594	- 131 600	436 504	8 892 941	5 910	8 898 851
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	- 11	-	-	- 11	11	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	- 1	-	-	- 1	-	- 1
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	4 472	-	-	4 472	- 26	4 446
Capitaux propres au 30 juin 2022	2 672 443	5 920 054	- 131 600	436 504	8 897 401	5 895	8 903 296
Augmentation / réduction de capital	52 690	-	-	-	52 690	-	52 690
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-
Distribution 2022 au titre du résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	297	-	-	297	-	297
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 725 133	5 920 351	- 131 600	436 504	8 950 388	5 895	8 956 283
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 164	62 987	-	62 823	467	63 290
Résultat second semestre 2022	-	-	-	226 727	226 727	705	227 432
Sous-total	2 725 133	5 920 187	- 68 613	663 231	9 239 938	7 067	9 247 005
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	- 11 723	11 734	-	11	162	173
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	- 241	-	-	- 241	-	- 241
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	- 3 518	-	-	- 3 518	-	- 3 518
Capitaux propres au 31.12.2022	2 725 133	5 904 705	- 56 879	663 231	9 236 190	7 229	9 243 419
Augmentation de capital	133 384	-	-	-	133 384	-	133 384
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2022	-	663 231	-	- 663 231	-	-	-
Distribution 2023 au titre du résultat 2022	-	- 60 249	-	-	- 60 249	- 1	- 60 250
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	6	-	-	6	- 6	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 858 517	6 507 693	- 56 879	0	9 309 331	7 222	9 316 553
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 136	18 327	-	18 191	37	18 228
Résultat premier semestre 2023	-	-	-	202 604	202 604	774	203 378
Sous-total	2 858 517	6 507 557	- 38 552	202 604	9 530 126	8 033	9 538 159
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	3 749	-	-	3 749	- 41	3 708
Capitaux propres au 30 juin 2023	2 858 517	6 511 306	- 38 552	202 604	9 533 875	7 992	9 541 867

## Tableau des flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)

	30.06.2023	30.06.2022
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		retraité IFRS17/IFRS9
Résultat net	203 378	436 496
Impôt	63 285	99 145
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>266 663</b>	<b>535 641</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	78 717	72 600
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 980	- 618
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 810	- 35 264
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 1 117	- 4 625
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 11 216	- 768
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	829 844	-4 425 295
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements</b>	<b>894 438</b>	<b>-4 393 970</b>
Opérations interbancaires	-8 865 221	- 467 064
Opérations avec la clientèle	-2 738 743	-3 122 464
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-1 717 802	2 093 744
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	359 883	1 213 332
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	2 864	-
Impôts versés	- 89 301	- 91 911
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-13 048 320</b>	<b>- 374 363</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>-11 887 219</b>	<b>-4 232 692</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
Actifs financiers et participations	- 37 932	- 29 181
Immeubles de placement	1 941	15 698
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 116 167	- 77 062
Autres	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 152 158</b>	<b>- 90 545</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	75 999	91 613
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 510 993	1 610 104
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>2 586 992</b>	<b>1 701 717</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-9 452 385</b>	<b>-2 621 520</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-11 887 219	-4 232 692
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 152 158	- 90 545
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 586 992	1 701 717
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>23 491 453</b>	<b>15 895 670</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	23 453 717	15 835 673
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	37 736	59 997
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>14 039 068</b>	<b>13 274 149</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 16)	13 887 438	13 427 709
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7d; 16 et 21b)	151 630	- 153 560
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-9 452 385</b>	<b>-2 621 521</b>

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

## Comptes consolidés 30 juin 2023

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

Le bon niveau d'activité de l'ensemble des métiers génère 1,1 Md € de revenus au premier semestre 2023. Dans un contexte de pression sur la marge d'intérêts, les revenus intègrent un impact négatif extraordinaire lié aux évolutions des conditions monétaires décidées fin 2022 par la Banque Centrale Européenne. Les gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, à 66 M€, affichent une variation importante par rapport à un plus haut historique de 212 M€ en 2022.

Les commissions à 275 M€ sont portées par tous les métiers du groupe.

En première application de la norme IFRS 17, les produits d'assurance sont en progression de 6 % à 304 M€.

Les frais de gestion progressent de 43 M€ à 800 M€ sous l'effet de la hausse des rémunérations dans un environnement inflationniste et de la poursuite des investissements au service du développement des métiers du groupe.

Le coût du risque est quasi stable à 54 M€, dont 7 M€ de coût du risque sur les encours sains et 47 M€ de coût du risque avéré.

En synthèse, le résultat net part du groupe du premier semestre 2023 ressort à 203 M€.

## **NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Le contenu des présents états financiers a été déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire condensée.

Au 30 juin 2023, le groupe applique les normes en vigueur au 1er janvier 2023 adoptées par l'Union Européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2023 n'est qu'optionnelle.

### **Amendements applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

#### **Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables**

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

#### **Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable**

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

#### **Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction**

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de location et les obligations de démantèlement. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de cet amendement qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2023.

Le groupe a pris en considération l'application de ces amendements à partir de la clôture au 30 juin 2023. Les impacts ne sont pas significatifs.

### **IFRS 17 et IFRS 9 Contrats d'assurance**

Depuis le 1er janvier 2023, le groupe applique avec effet rétrospectif au 1er janvier 2022 les normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

### **Application de la norme IFRS 17**

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Le groupe applique principalement une approche rétrospective modifiée pour ses portefeuilles de contrats d'assurance. A l'exception du portefeuille de contrats de prévoyance individuelle pour lequel l'approche rétrospective complète a été appliquée et du portefeuille de contrats d'assurance dommages pour lequel la méthodologie à la juste valeur a été retenue.

L'approche rétrospective modifiée permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découlent de l'application rétrospective complète de la norme.

La méthode rétrospective modifiée a été appliquée, à compter de 2009, en adoptant les principes de calcul suivants pour les éléments de bilan à la date de transition :

- La maille d'agrégation est celle des portefeuilles, toutes cohortes confondues avant transition,
- La marge sur services contractuels (CSM) à la date d'origine (année minimale de disponibilité des données) est d'abord calculée comme la différence entre :
  - o la VIF à la date de transition, à laquelle sont ajoutées les marges comptables passées nettes de coûts d'acquisition et de gestion des contrats,
  - o le risque non financier (RA) à la date d'origine calculé rétrospectivement à partir du RA à la date de transition et de l'écoulement des flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF)
- La marge sur services contractuels (CSM) à la date de transition est ensuite calculée en fonction des taux de relâchements entre la date d'origine et la date de transition. Ils sont calculés à partir :
  - o de la chronique des provisions mathématiques sur le périmètre des contrats évalués sous le modèle des commissions variables et des capitaux sous risque sur le périmètre des contrats évalués sous le modèle général (sont considérées les données comptables pour les années antérieures à la date de transition, et les données projetées à partir de la date de transition),
  - o en utilisant des courbes d'actualisation obtenues à partir de la courbe des taux retenue à la date de transition et des taux forwards 1 an sans risque des années antérieures,
  - o sur le périmètre des contrats évalués sous le modèle des commissions variables, le correctif « Bow Wave Effect » est pris en compte, en figeant l'écart entre la valorisation stochastique risque-neutre et la valorisation déterministe en monde réel tel qu'il a été calculé à la date de transition.
- Les montants relatifs à la neutralisation des effets taux d'actualisation en capitaux propres sont nuls à la transition,

L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF) est réalisée en retenant les principes suivants :

- une approche économique et cohérente avec les données de marché (Market Consistent) particulièrement structurantes pour les hypothèses financières telles que les scénarios économiques utilisés dans le cadre des valorisations stochastiques. Les

hypothèses sont définies à partir des prix d'instruments sur les marchés financiers à la date à laquelle les PVFCF sont calculés,

- des hypothèses techniques retenues au regard de l'expérience passée, actuelle, et attendue dans le futur (lois comportementales des assurés),
- des hypothèses relatives aux futures décisions de gestion déterminées de manière objective et cohérente avec la stratégie,
- une cohérence de l'information comptable et des autres données sous-jacentes ayant servi à préparer les calculs des PVFCF avec les états financiers et les livres comptables sous-jacents au 30/06/2023.

Les flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF), projetés sur un horizon de 40 ans, doivent être représentatifs de l'incertitude des flux de trésorerie et prendre en considération la probabilité ainsi que la gravité des situations issues de scénarios multiples combinant les facteurs de risque pertinents. Les flux de trésorerie sont calculés en tenant compte entre autres d'hypothèses d'évolution sur l'horizon de projection telles que :

- l'environnement économique : niveau des marchés actions, niveau des taux sans risque, prix de l'immobilier, ...,
- les risques biométriques : mortalité, morbidité, ... La modélisation de l'incertitude dans l'évolution de ces types de variables est gérée par le modèle de diffusion stochastique sur l'environnement économique et de façon déterministe sur les risques biométriques.

Au-delà, il est à noter que les PVFCF sont évalués avec une frontière des contrats intégrant les versements libres en épargne et la prise en compte uniquement des frais rattachables à l'exécution des contrats.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance entre la norme IFRS 4 et la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

### **Application de la norme IFRS 9**

La première application de la norme IFRS 9 par Suravenir et Suravenir Assurances au 1er janvier 2023 est rétrospective<sup>7</sup>. Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retraite les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés au cours de 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres entre la norme IAS 39 et la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022, sont présentées directement dans les capitaux propres.

### **Application consécutive de la norme IFRS 17**

---

<sup>7</sup> L'application d'IFRS 9 pour les filiales d'assurance pouvait être différée conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et élargies par les règlements (UE) 2017/1988 et 2020/2097 de la Commission européenne.

L'entrée en vigueur d'IFRS 17 entraîne la prise d'effet de différents amendements à d'autres normes dont IAS 1 en matière de présentation, IAS 40 pour l'évaluation et la présentation des actifs immobiliers, IAS 32 et IFRS 9 concernant les actions propres et autres titres émis par le groupe.

## NOTES – FIRST TIME APPLICATION

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 1er janvier 2023 pour les entités d'assurance sont les suivants :

Bilan de passage IFRS 17 et IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

(en milliers d'euros)	31.12.22	Effets IFRS 17/IFRS 9		01.01.23
<b>Actif</b>				<b>retraité IFRS17/IFRS9</b>
Caisse, banques centrales	23 453 717			23 453 717
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 175 331			2 175 331
Instruments dérivés de couverture	5 365 023			5 365 023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 322 719			7 322 719
Titres au coût amorti	569 489			569 489
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	12 044 954			12 044 954
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	81 178 096			81 178 096
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-4 501 996			-4 501 996
Placements financiers des activités d'assurance	56 731 460	15 515	(a) (b) (c)	56 746 975
Actifs des contrats d'assurance émis				
Actifs des contrats de réassurance détenus		148 112	(b)	148 112
Actifs d'impôts courants	175 125	-1 448	(b)	173 677
Actifs d'impôts différés	200 763	-20 868		179 895
Comptes de régularisation et actifs divers	1 188 125	-102 467	(b)	1 085 658
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée	1 518 572	-1 518 572	(a)	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	218 139			218 139
Immeubles de placement	130 209			130 209
Immobilisations corporelles	338 789			338 789
Immobilisations incorporelles	540 283	-1 722	(a)	538 561
Ecart d'acquisition	484 610			484 610
<b>TOTAL</b>	<b>189 133 408</b>	<b>-1 481 450</b>		<b>187 651 958</b>

	31.12.22	Effets IFRS 17/IFRS 9		01.01.23
Passif				retraité IFRS17/IFRS9
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 049 947	323 904	(c)	2 373 851
Instruments dérivés de couverture	4 525 378			4 525 378
Dettes représentées par un titre	19 843 532			19 843 532
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 021 591	1 649 559	(c)	15 671 150
Dettes envers la clientèle	81 064 164			81 064 164
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 011 826			-2 011 826
Passifs d'impôts courants	101 465	-26 563	(b)	74 902
Passifs d'impôts différés	84 128	169 094		253 222
Comptes de régularisation et passifs divers	2 137 849	-115 519	(b)	2 022 330
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Passifs des contrats d'assurance émis	56 109 541	-3 989 174	(a) (b) (c)	52 120 367
Passifs des contrats de réassurance détenus				
Provisions	299 195	-10 145	(a)	289 050
Dettes subordonnées	2 182 014	407	(c)	2 182 421
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>8 726 432</b>	<b>516 987</b>		<b>9 243 419</b>
Capitaux propres part du Groupe	8 719 212	516 978	(d)	9 236 190
Capital et réserves liées	2 725 133			2 725 133
Réserves consolidées	5 679 636	225 069		5 904 705
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-236 269	179 390		-56 879
Résultat de l'exercice	550 712	112 519		663 231
Intérêts minoritaires	7 220	9		7 229
<b>TOTAL</b>	<b>189 133 408</b>	<b>-1 481 450</b>		<b>187 651 958</b>

Les principaux effets liés au passage de la norme IFRS 17 et IFRS 9 au 01/01/2023 sont :

(a) L'annulation des actifs et passifs d'assurance reconnus selon IFRS 4 :

- à l'actif pour -1 701 millions d'euros, dont -180 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance » et -1 519 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet sous IFRS 4,

- au passif pour -51 863 millions d'euros, dont -51 852 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

(b) La comptabilisation des actifs de réassurance et les passifs de réassurance selon IFRS 17 :

- à l'actif pour +148 millions d'euros au sein des "Actifs de réassurance détenus" et l'effet de reclassement des créances rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance pour -365 millions d'euros conformément à IFRS 17,

- au passif pour +49 630 millions d'euros au sein des "Passifs d'assurance émis", dont la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs (PVFCF) pour +45 191 millions d'euros, l'ajustement pour risque associé à l'estimation des flux de trésorerie (RA) pour +635 millions d'euros, et la marge sur services contractuels différée (CSM) évalués pour +3 804 millions d'euros,

L'effet de reclassement des dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance pour -246 millions d'euros conformément à IFRS17, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».

L'effet de reclassement des OPC comptabilisés selon la short cut méthode sous IFRS10 pour +2 490 millions d'euros au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».

(c) La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour +62 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître +395 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Le groupe applique IFRS 9 pour l'évaluation des contrats purs unités de Compte. En conséquence, les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » augmentent de +311 millions d'euros.

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS 4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour +1 663 millions d'euros, dont +1 650 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et +13 millions de « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

(d) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôt sur les capitaux propres du groupe de +517 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des charges des services d'assurance en Produit Net Bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

## Tableaux FTA IFRS 17

### 1 - Incidence de la méthode de transition sur l'évaluation de la marge sur services contractuels en date de FTA

(en milliers d'euros)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective complète (FRA)
Solde CSM à la clôture au 01/01/2022	2 630 567		4 126

Le groupe présente un stock de CSM à la transition au 01/01/2022 de 2 635 millions d'euros, dont 2 631 millions d'euros pour les contrats d'assurance comptabilisés à la transition selon l'approche rétrospective modifiée (MRA).

### 2 - Rendement des placements financiers en OCI liés aux contrats d'assurance et de réassurance évalués selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de transition à la juste valeur

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 01/01/2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Ainsi, pour les contrats d'assurance participatifs directs, le groupe ne présente pas de différence de taux d'actualisation à la date de transition sur le rendement des actifs sous-jacents à ces contrats et l'impact cumulé en OCI à l'ouverture au 01/01/2022 est nul.

De plus, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables. A cet effet, l'impact cumulé en OCI au 01/01/2023 est nul.

## Tableaux FTA IFRS 9

## 1 - Tableau de passage IAS 39 - IFRS 9 en date de FTA

Ce tableau présente les encours bruts (hors dépréciations) et exclut les éléments suivants, qui ne font pas l'objet d'analyse de reclassement au titre de la mise en application de la norme IFRS 9 :

- Les instruments dérivés de transaction,
- Les immeubles de placement évalués à la juste valeur par résultat sous IAS 40.

Classes d'évaluation IAS 39	Soldes au 31.12.2021 IAS 39	Natures d'instrument et catégories comptables IFRS 9	Encours après reclassement au 01.01.2022 à iso valeur	Réévaluation au 01.01.2022	Variation année 2022	Solde au 01.01.2023 IFRS 9
<b>Juste valeur par résultat</b>	31 692 317	Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat	52 577		876	53 453
		Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI sur option				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - sur option	278 887		-87 564	191 323
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - trading				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - autres	31 360 853		151 066	31 511 919
		Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI				0
		Titres de dette au coût amorti				0
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	25 741 620	Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI sur option	92 638		-1 221	91 417
		Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat	540 693		-4 208	536 485
		Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - sur option	18 559 672		-1 347 077	17 212 595
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - autres	4 189 150		-796 368	3 392 782
		Titres de dette au coût amorti	2 359 467	-79 840	335 205	2 614 832
<b>Coût amorti</b>	576 614	Titres de dette au coût amorti				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - autres				0
		Prêts et créances au coût amorti	260 829		-105 822	155 007
		Prêts et créances à la juste valeur par résultat - sur option	315 785	19 358	-40 280	294 863

<b>Soldes IFRS 9 au 01.01.2023</b>	<b>Actifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>53 193 420</b>
	<b>Actifs à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>91 417</b>
	<b>Actifs au coût amorti</b>	<b>2 769 839</b>

L'application des dispositions d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers a eu pour incidence les principaux changements ci-dessous :

- Les instruments de capitaux propres sont par défaut évalués à la juste valeur par résultat. Ceux qui ont été désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ont été soumis à un comité de validation.
- Les instruments de dette ont été analysés selon les deux critères suivants :
  - o Modèle de gestion : les portefeuilles ont été affectés à un modèle de gestion « Collecte », « Collecte et vente » ou « Autres » selon les critères définis par IFRS 9 et analysés en date de première application.
  - o L'analyse des critères SPPI – Solely Payments of Principal and Interests (cf. principes comptables) à date de comptabilisation initiale.

La majorité des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti en IAS 39 continuent à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti selon IFRS 9.

Les principaux reclassements des titres de dette qui étaient évalués à la juste valeur par capitaux propres (actifs disponibles à la vente) et qui sont reclassés au coût amorti concernent les titres gérés par les entités d'assurance pour leur compte propre.

Les principaux reclassements des titres de dette qui étaient évalués à la juste valeur par capitaux propres (actifs disponibles à la vente) et qui sont reclassés à la juste valeur par résultat concernent :

- Des parts d'OCPVM ou de FCPR,
- Sur option, des actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe répondant favorablement au test SPPI.

## 2 - Variations de corrections de valeur pour dépréciation en date de FTA

Ce tableau présente les impacts à la transition liés à la décomptabilisation des dépréciations selon IAS 39 et de la comptabilisation des provisions pour risques de crédit selon IFRS 9.

	IAS 39	IFRS 9	Solde au 31/12/2021 des corrections de valeur pour dépréciation ou provisions IAS 39 / IAS 37	Corrections de valeur pour pertes IFRS 9 au 01/01/2022	Variation année 2022	Solde au 01/01/2023 des corrections de valeur pour pertes IFRS 9	
Actifs...	...Évalués à la juste valeur par résultat <i>Juste valeur par résultat</i>	Juste valeur par résultat					
		Juste valeur par OCI					
		Coût amorti					
	...Disponibles à la vente <i>Juste valeur par capitaux propres</i>	Juste valeur par résultat		8 425	-8 425		0
		Juste valeur par OCI		584	-584		0
		Coût amorti			3 247	-19	3 228
	...Détenus jusqu'à l'échéance <i>Coût amorti</i>	Juste valeur par résultat					
		Juste valeur par OCI					
		Coût amorti					
	Prêts et Créances sur les établissements de crédit <i>Coût amorti</i>	Juste valeur par résultat					
		Juste valeur par OCI					
		Coût amorti					
	Prêts et Créances sur la clientèle <i>Coût amorti</i>	Juste valeur par résultat					
		Juste valeur par OCI					
		Coût amorti					
			<b>9 009</b>	<b>-5 762</b>	<b>-19</b>	<b>3 228</b>	

Le montant des dépréciations IFRS 9 en date de transition au 01/01/2023 sur le périmètre assurance s'élève à 3 millions d'euros.

Les impacts IFRS 9 sur les capitaux propres du groupe sont présentés dans le tableau ci-avant (avec les effets de la norme IFRS 17).

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne :

[https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting\\_en](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en)

## POINTS D'ACTUALITÉ

### **Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III**

Depuis septembre 2019, le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier de tranches de refinancement d'une durée de trois ans, à un taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Arkéa pouvait prétendre dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE en mars 2020 puis en janvier 2021, afin de soutenir la distribution de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres ont été revus<sup>8</sup>. Ainsi, des conditions plus favorables ont permis de bénéficier d'une réduction de 50 bps (i.e. surbonification) sur les périodes « spéciale » et « spéciale additionnelle » d'intérêt de juin 2020 à juin 2021, puis de juin 2021 à juin 2022<sup>9</sup>.

Depuis juin 2022, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux plus restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022<sup>10</sup>, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022. Les conditions d'intérêt tiennent compte du fait que le groupe a atteint les objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur les deux périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 et hors période spéciale d'intérêt et période spéciale additionnelle, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente désormais la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération),
- durant la période spéciale d'intérêt et la période spéciale d'intérêt additionnelle (respectivement du 23 juin 2020 au 23 juin 2021 et du 23 juin 2021 au 23 juin 2022), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période, diminuée de 0,50 % ; un plancher de 1 % est appliqué,
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou le cas échéant, de remboursement anticipé), le taux d'intérêt est désormais indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période et non plus sur la durée de vie de l'opération comme précédemment.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

A la suite de la décision de la BCE, le groupe a procédé à l'ajustement des modalités de calcul des intérêts courus non échus relatifs à ces opérations :

---

<sup>8</sup> Décision (UE) 2021/124 de la Banque centrale européenne du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3).

<sup>9</sup> Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

<sup>10</sup> Décision (UE) 2022/2128 de la Banque centrale européenne du 27 octobre 2022 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21) (BCE/2022/37).

- les intérêts enregistrés jusqu'à la date du 23 novembre 2022 correspondaient aux intérêts contractuellement dus jusqu'à cette date hors surbonification,
- à compter du 23 novembre 2022, Crédit Mutuel Arkéa a retenu, au titre du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) de ces opérations hors surbonification, le taux de facilité de dépôt appliqué au jour le jour,
- la surbonification fait l'objet d'un étalement prorata temporis sur toute la durée de vie attendue de l'opération.

Au 30 juin 2023, le Crédit Mutuel Arkéa participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 2 Md€, tirés en mars 2021. Celles-ci ont été analysées comme des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti. Le recalibrage des conditions d'intérêt des TLTRO relève d'une décision unilatérale de la BCE, sans incidence sur le traitement comptable applicable à ces opérations. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations s'analyse comme un taux de marché étant donné qu'il concerne tous les établissements répondant aux critères fixés par la BCE. Concernant les intérêts liés à la surbonification, ils continuent d'être étalés jusqu'à la date de maturité des opérations.

### **Invasion de l'Ukraine par la Russie**

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie se composent uniquement d'expositions sur des emprunteurs particuliers et sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie afin de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui pèse sur des secteurs potentiellement déjà affectés par la crise Covid-19. Un dispositif de surveillance accrue est mis en œuvre pour accompagner et suivre les clients du groupe qui seraient exposés directement ou indirectement aux conséquences micro et macro-économiques du conflit.

### **Calcul des pertes de crédit attendues**

Au premier semestre 2023, la croissance mondiale a ralenti moins fortement que prévu, mais les risques restent nombreux. Malgré de bonnes surprises sur l'activité mondiale, le risque de récession demeure encore élevé et l'inflation se pérennise.

Le premier semestre a été marqué par une crise bancaire aux Etats-Unis et en Suisse notamment avec la faillite de Silicon Valley Bank et le rachat de Crédit Suisse. Sans d'exposition directe à ces contreparties et avec des expositions indirectes très limitées et non significatives, le Crédit Mutuel Arkéa a rapidement mis en œuvre un dispositif de surveillance renforcé pour suivre le développement et les impacts de cette crise bancaire.

Au sein de la zone Euro, le climat des affaires s'améliore mais l'horizon reste incertain. La croissance de la zone Euro au quatrième trimestre 2022 est faible et repose sur des bases fragiles. Le pic de l'inflation semble avoir été atteint.

La BCE poursuit son resserrement monétaire, après le mouvement historique de 2022. Cette hausse des taux pèse sur les conditions de crédit. Les taux longs européens devraient se stabiliser sur des niveaux élevés.

Selon la Banque de France, la croissance française resterait positive en 2023.

L'inflation serait encore élevée en 2023, à 5.7% en moyenne pour l'indice des prix à la consommation.

Concernant la santé financière des entreprises, le risque de progression des défaillances des entreprises est élevé.

L'attention reste forte sur certains macro-secteurs économiques :

- secteurs électro-intensifs (industrie lourde, consommateur de matières premières transformées par exemple),
- secteurs immobilier commercial,
- secteurs de l'agro-alimentaire,
- secteurs de l'agriculture,
- secteurs de l'habillement.

Sur ces bases, et dans le cadre des travaux actuellement en cours de révision méthodologique du calcul des pertes attendues, un dispositif de provisionnement prudent du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte du conflit en Ukraine, de la hausse générale des prix et de la remontée rapide des taux. Le dispositif d'alertes précoces en place permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients,

- La pondération du scénario pessimiste, revue sur l'exercice 2022 à 80%, est maintenue afin de tenir compte du risque de caractère diffus de la crise économique pressentie. Les pondérations des scénarii neutre (19%) et favorable (1%) n'évoluent pas au 30 juin 2023. Des approches en sensibilité sont régulièrement menées, prenant en compte l'impact d'une pondération de 100 % du scénario pessimiste ou neutre sur les changements de buckets des encours sains, ainsi que l'ensemble des ajustements sectoriels décrits ci-dessous. A ce titre, il ressort qu'une pondération à 100 % du scénario pessimiste induirait une dotation supplémentaire au coût du risque de 83 M€. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. A contrario, une pondération à 100% du scénario neutre impliquerait une reprise de 284 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa,

- La provision sectorielle, destinée à couvrir la fragilité des secteurs touchés par la crise à venir est ajustée au 30 juin 2023 à 15 M€. Elle impacte les pertes attendues mais ne modifie pas la répartition des encours par buckets.

Cette provision sectorielle complète la provision sectorielle filière agricole qui est maintenue au 30 juin 2023 pour un montant de 20 M€.

La structure des encours sains reste stable sur la période avec un léger recul du poids des encours en Bucket 2 et un taux de provisionnement qui se maintient malgré la hausse du coût du risque afférente aux clients détenteurs de PGE pour lesquels une dégradation de contexte et une tendance à la baisse des notes sont observées.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/6/2023
--	------------	------------	------------	-----------

Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	89 346	93 279	95 427	99 726
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	4 373	4 364	4 711	4 759
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - Bucket 3 et POCI	1 444	1 451	1 482	1 559
<b>Total</b>	<b>95 163</b>	<b>99 095</b>	<b>101 620</b>	<b>106 044</b>

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 5 % sur l'exercice et s'élève à 1 559 M€ au 30 juin 2023. Cette évolution est portée par l'entrée de nouveaux dossiers douteux sur le marché des professionnels et notamment sur les secteurs de la restauration et de l'industrie alimentaire.

Le coût du risque s'élève à 54 M€ au 30 juin 2023. Il s'établit à 6 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est d'un niveau équivalent à celui constaté pré-crise en juin 2019 et stable par rapport à l'année dernière. La répartition du coût du risque est néanmoins diamétralement opposée à celle de l'année précédente avec un effet ciseaux sur l'évolution du coût du risque sur encours sains (buckets 1 et 2) et celui sur les encours en défaut.

Ainsi, le coût du risque sur les créances en défaut en défaut atteint 47 M€ au 30 juin 2023, soit une augmentation de 30 M€ par rapport au 30 juin 2022 et s'explique à la fois par une augmentation de provisions sur des dossiers déjà déclassés précédemment et par les nouveaux dossiers

## PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour ses activités banque et assurance.

Le groupe applique pour ses activités d'assurance la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 et adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, qui remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

### Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- l'évaluation actualisée et probabilisée des passifs et actifs d'assurance par groupes de contrats,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Pour l'établissement de ces comptes intermédiaires, le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires..

### Instruments financiers

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Ce modèle est également celui retenu pour les activités de gestion de leur portefeuille pour compte propre par les entités d'assurance.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG octroyés par le groupe, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat***

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable.

Cette option de comptabilisation à la juste valeur par résultat est appliquée aux actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe et répondant favorablement au test SPPI.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

### ***Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif***

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1er janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 30 juin 2023 est de 1,6 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

#### *Risques couverts :*

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques

qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

#### *Couverture de juste valeur :*

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

### ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres***

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit. Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

### ***Actifs financiers au coût amorti***

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur

initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne une novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

### ***Opérations de location financement avec la clientèle***

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

### ***Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés***

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation. Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les principales évolutions introduites par le nouveau défaut sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) n'est plus constaté sur un contrat mais sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
- l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;

- pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
  - o une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail,
  - o une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.

La réglementation du nouveau défaut introduit la notion de période probatoire, qui se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. Cette période probatoire est de 3 mois minimum.

- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High Default Porfolio », portefeuille à fort nombre de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

## ▣ Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP sont présentés ci-dessous.

### Courbe frontière HDP

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêté.

Cette courbe frontière passe notamment par 4 points de coordonnées (PD octroi / PD seuil de passage en B2) : (0 % / 1 %), (1 % / 3 %), (3 % / 7 %), (10 % / 14 %). Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1 % passera en Bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêté est supérieure à 3 %.

Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur les corrélations entre défaut à 12 mois et défaut à maturité pour justifier que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans.

### Matrice LDP

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêté est inférieure ou égale à D+.

#### ☐ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- L'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en Bucket 2,
- Les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 et ne peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,
- S'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en Bucket 1.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
  - la perte en cas de défaut du débiteur (c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut) ;
  - l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).
- Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

#### ▣ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

#### ▣ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur les niveaux réglementaires.

#### ▣ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### ▣ Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans le paramètre Probabilité de Défaut (PD) à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités,
- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

Pour les portefeuilles HDP et LDP, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

- **Bucket 3 : comptabilisation**

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Le poste "Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance" comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit pour les placements financiers des activités d'assurance, tel que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
  - o instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
  - o engagements soumis à dépréciation IFRS 9.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

- **Actifs financiers dépréciés dès l'origine**

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêt, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Cette option est également retenue pour les contrats purs unités de compte (ne comportant pas de support Euro) commercialisés par Suravenir.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » non recyclables pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

## ***Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle***

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

## ***Dettes représentées par un titre***

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

## ***Dettes subordonnées***

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

## ***Dettes renégociées***

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du

profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

## **Contrats d'assurance et de réassurance**

Le groupe applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements adoptés par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- Évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- Reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges est modifiée pour être étalée sur la durée de la couverture; et
- Présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent pas le total des frais généraux dans le compte de résultat consolidé.

### ***Champ d'application***

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

### ***Regroupement de contrats***

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer.

### ***Comptabilisation et décomptabilisation***

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter du début de couverture du groupe de contrats (existence de l'exigibilité de paiement par l'assuré). Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle il devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats d'assurance.

### ***Modèles d'évaluation***

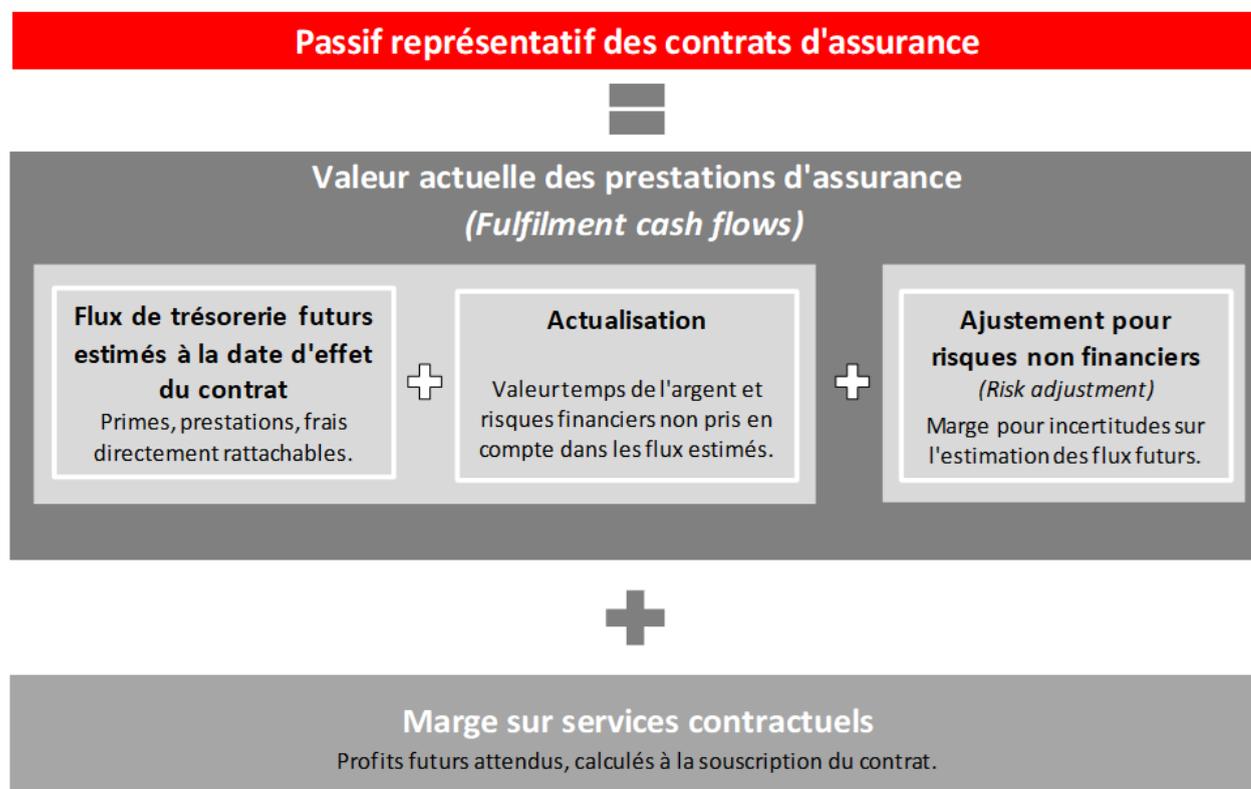
- Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif repose sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les

flux de trésorerie futurs actualisés, un ajustement pour risque et une marge sur services contractuels.

#### Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'ajustement pour le risque non financier reflète la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de couverture du contrat d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, les unités de couverture ont été déterminées en faisant appel au jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

Ce modèle général s'applique par défaut à tous les contrats d'assurance.

#### Evaluation ultérieure (hors contrats déficitaires)

A chaque date d'arrêté, la valeur comptable au bilan du groupe de contrats d'assurance émis est réestimée. Les hypothèses courantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture.

La valeur comptable est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- Le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie d'exécution nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

L'estimation des flux de trésorerie et l'ajustement pour risque non financier qui couvre l'incertitude de cette évaluation constituent les flux d'exécution des contrats d'assurance actualisés à date de clôture.

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- De l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- Des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à l'origine utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- De la réestimation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs au titre de la couverture restante (valeur actualisée des primes à recevoir et des flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes au cours de la période pour services futurs hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période ; cette quote-part est déterminée en répartissant cette marge réactualisée entre le volume de prestations d'assurance fournies sur la période et celui des prestations restant à fournir sur la durée résiduelle de couverture prévue de ces contrats.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation à ses contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, dépendance...).

● Modèle général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assuré. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance,
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs. Dans le cas où elles se rapportent aux services passés, ces variations sont à enregistrer en résultat.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Les contrats d'assurance évalués sous ce modèle incluent une composante d'investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Le groupe applique le modèle d'évaluation des commissions variables à ses contrats d'assurance vie et d'épargne retraite

- Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Le groupe applique le modèle d'évaluation par répartition des primes à ses contrats d'assurance dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

- Evaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

### **Modalités d'application et principales options utilisées par le groupe**

- *Unités de couverture des groupes de contrats d'assurance*

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la variation de l'épargne actualisée revenant aux assurés (somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la valeur assurée qui est déterminée par la

notion de "capitaux sous risques (CSR)" probabilisée (montant du capital emprunté multiplié par la quotité assurée).

Cependant, le groupe a fait le choix de ne pas affecter ses unités de couverture en fonction des garanties souscrites : les unités de couverture sont constituées des CSR de tous les contrats, sans aucune pondération.

Pour les contrats prévoyance individuelle (hors Vie Entière), l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM est déterminée à partir du nombre de contrats.

- *Cohortes annuelles*

La norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 17, la Commission Européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats participatifs directs évalués sous le modèle des commissions variables afin de permettre le partage des risques et des flux de trésorerie entre différentes générations de preneurs d'assurance. Ces contrats d'assurance vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

- *Courbe des taux d'actualisation*

La norme IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

Pour les contrats d'assurance vie et épargne retraite, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche ascendante (bottom up): cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque une prime d'illiquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents.

Pour les autres contrats d'assurance, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

	30/6/2023						31/12/2022					
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans
<b>Epargne / Retraite / Vie Entière</b>												
EUR	4,64%	3,79%	3,54%	3,32%	3,17%	3,18%	3,95%	3,90%	3,87%	3,54%	3,27%	3,25%
<b>Prévoyance Emprunteur et Prévoyance individuelle</b>												
EUR	3,98%	3,13%	2,88%	2,66%	2,59%	2,71%	3,18%	3,13%	3,09%	2,77%	2,59%	2,70%

- *Niveau de confiance de l'ajustement pour risque non financier*

L'ajustement pour risque non financier est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 70 % pour les contrats vie, épargne retraite ainsi que prévoyance (hors dépendance) chez Suravenir et de 75% pour les contrats d'assurance dommages ainsi que de dépendance chez Suravenir Assurances.

- *Evaluation des actifs financiers sous-jacents aux contrats participatifs directs*

Le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables.

Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs évalués en valeur de marché par résultat.

- *Neutralisation des effets taux en OCI*

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

- *Traitement des frais internes*

En tant que conglomérats de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance .

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance et modifiant la reconnaissance en résultat des marges internes désormais étalées sur la

durée de la prestation d'assurance (au rythme de relâchement de la CSM) sur le périmètre bancaire conformément à la norme IFRS 17.

Les frais des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance sont estimés sur la base d'un modèle analytique.

### **Présentation au bilan et compte de résultat**

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit net bancaire entre :

Résultat des activités d'assurance

- Les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;

Résultat financier des activités d'assurance

- Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), la variation de l'ajustement pour risque, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, les écarts d'expérience sur primes, l'allocation des primes sur la période pour le modèle d'évaluation par répartition des primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui est ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles représentent les charges réelles engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de la composante d'investissement), les variations liées aux services passés, l'amortissement des frais d'acquisition, et la composante de perte initiale pour les contrats onéreux ainsi que son amortissement ;

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

### **Capitaux propres**

- *Distinction Dettes - Capitaux propres*

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- *Parts sociales*

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

*Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.*

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

*Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.*

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

*Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.*

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode

Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

## **Autres actifs et passifs**

### ***Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement***

- Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Le groupe a fait le choix d'un modèle de juste valeur pour tous les immeubles de placement adossés à des passifs qui paient un rendement directement lié à la juste valeur de ou des rendements en provenance d'actifs spécifiés y compris cet immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe évalue ces immeubles de placement à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur de ces immeubles de placement est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle il se produit.

Le modèle du coût a été retenu pour tous les autres immeubles de placement. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est communiquée en annexe. Elle fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées

sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

- Immobilisations dont le groupe est locataire

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

☐ Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

☐ Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

☐ Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

#### ☒ Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

#### ☒ Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

#### ☒ Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

#### ▣ Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

#### ▣ Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

### **Actifs non courants destinés à être cédés**

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

## Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

### Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	3,81%	Entre 3,49% et 4,06%
Surcomplémentaire	3,46%	3,43%
Médailles du travail	3,52%	Entre 3,44% et 3,53%
Comptes épargne temps	3,54%	3,47%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,19 % et 4,82 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 3,18 % et 4,68 %<sup>11</sup>. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour

<sup>11</sup> Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 93 % de l'engagement.

la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

### *Provision épargne-logement*

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

## PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

#### ***Entité consolidante***

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

#### ***Entités contrôlées***

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

#### ***Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises***

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les

activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

### ***Participation dans les activités conjointes***

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

### ***Principales variations de périmètre***

Il n'y a pas eu de variation significative du périmètre de consolidation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 31.

## RÈGLES DE CONSOLIDATION

### ***Date de clôture***

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### ***Élimination des opérations réciproques***

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

### ***Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition***

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception. Ces plans d'affaires sont établis à partir d'un scénario macro-économique commun pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes du 30 juin 2023, l'évolution des paramètres de marché et des résultats financiers en ligne avec les attentes au premier trimestre 2023 ne sont pas de nature à remettre en cause les BP à moyen terme. Dans ce contexte, il n'apparaît pas d'indice de perte de valeur au 1er semestre 2023.

Une analyse complémentaire a néanmoins été menée sur une entité du groupe présentant des résultats sur le 1er trimestre 2023 inférieurs au plan. Les conclusions de cette analyse complémentaire étant satisfaisantes, aucune dépréciation n'est constatée au 30 juin 2023.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

### ***Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement***

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

### ***Conversion des comptes en devises étrangères***

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

### ***Taxes***

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

## ***Impositions différées***

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

## ***Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat***

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

**Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit**

(en milliers d'euros)

**30.06.2023**

**31.12.2022**

<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	13 742 067	23 310 536
Caisse	145 371	141 893
Créances rattachées	-	1 288
<b>TOTAL</b>	<b>13 887 438</b>	<b>23 453 717</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires	10 335 872	9 473 947
Prêts	8 167	4 377
Autres créances	683 591	695 155
Dépôts de garantie versés	501 755	415 450
Pensions	950 078	1 329 335
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	166 138	133 357
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-7 557	-6 667
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 638 044</b>	<b>12 044 954</b>
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	271 399	399 201

**Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

(en milliers d'euros)

30.06.2023

31.12.2022

	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
<b>Titres</b>	-	-	<b>1 294 116</b>	<b>1 294 116</b>	-	<b>186 374</b>	<b>1 221 358</b>	<b>1 407 732</b>
- Effets publics	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres dettes	-	-	531 243	531 243	-	186 374	486 953	673 327
. Cotés	-	-	10 026	10 026	-	-	8 097	8 097
. Non cotés	-	-	506 405	506 405	-	186 374	466 788	653 162
Créances rattachées	-	-	14 812	14 812	-	-	12 068	12 068
dont OPC	-	-	324 315	324 315	-	-	309 774	309 774
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-		762 873	762 873	-		734 405	734 405
. Cotés	-		-	-	-		-	-
. Non cotés	-		762 873	762 873	-		734 405	734 405
- Titres immobilisés	-		-	-	-		-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>628 472</b>			<b>628 472</b>	<b>668 015</b>			<b>668 015</b>
<b>Prêts et créances</b>	-	<b>13 615</b>	<b>1 733</b>	<b>15 348</b>	-	<b>11 660</b>	<b>172</b>	<b>11 832</b>
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	87 910	87 910	-	-	87 752	87 752
<b>TOTAL</b>	<b>628 472</b>	<b>13 615</b>	<b>1 383 759</b>	<b>2 025 846</b>	<b>668 015</b>	<b>198 034</b>	<b>1 309 282</b>	<b>2 175 331</b>

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

**Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture  
Instruments dérivés de couverture**

30.06.2023

(en milliers d'euros)	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
<b>Risque de taux</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	5 021 700	50 472 787	-	-
Dérivés de couverture au passif	4 141 613	37 067 034	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	40 442		-	
<b>Risque de change</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
<b>Risque de taux</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	5 365 023	48 565 717	-	-
Dérivés de couverture au passif	4 525 378	39 705 780	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	854 203		-	
<b>Risque de change</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

**Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

(en milliers d'euros)

	30.06.2023	31.12.2022
<b>Effets publics</b>	<b>2 010 922</b>	<b>2 204 402</b>
<b>Obligations et autres titres de dettes</b>	<b>5 631 810</b>	<b>4 434 245</b>
- Cotés	4 168 757	3 810 302
- Non cotés	1 433 116	606 198
Créances rattachées	29 937	17 745
<b>Sous-total valeur brute des instruments de dette</b>	<b>7 642 732</b>	<b>6 638 647</b>
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-3 947	-3 436
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Sous-total valeur nette des instruments de dette</b>	<b>7 638 785</b>	<b>6 635 211</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Prêts et créances sur établissements de crédits	-	-
- Prêts et créances envers la clientèle	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Sous-total valeur brute des Prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Sous-total valeur nette des Prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actions et autres instruments de capitaux propres</b>	<b>91 002</b>	<b>108 928</b>
- Cotés	63 653	82 181
- Non cotés	27 349	26 747
Créances rattachées	-	-
<b>Titres immobilisés</b>	<b>603 912</b>	<b>578 580</b>
- Titres de participation	506 220	489 203
- Autres titres détenus à long terme	97 627	89 312
- Parts dans les entreprises liées	65	65
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>694 914</b>	<b>687 508</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 333 699</b>	<b>7 322 719</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	86 028	72 017
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	117 259	125 542

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe. Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'une perte cumulée au moment de la cession de -122 milliers d'euros (brut d'impôt).

## Note 5. Titres au coût amorti

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
<b>Effets publics</b>	<b>358 160</b>	<b>356 861</b>
<b>Obligations et autres titres de dettes</b>	<b>233 705</b>	<b>213 144</b>
- Cotés	202 365	186 755
- Non cotés	30 379	25 279
Créances rattachées	961	1 110
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>591 865</b>	<b>570 005</b>
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-518	-516
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>591 347</b>	<b>569 489</b>

## Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Créances saines (B1/B2)	81 087 388	78 455 600
. Créances commerciales	96 553	97 868
. Autres concours à la clientèle	80 781 050	78 192 044
- crédits à l'habitat	44 596 983	43 092 557
- autres concours et créances diverses dont pensions	36 087 324	35 015 000
- dépôts de garantie versés	96 743	84 487
. Créances rattachées	209 785	165 688
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 482 091	1 411 770
<b>Créances brutes</b>	<b>82 569 479</b>	<b>79 867 370</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-462 738	-455 339
Autres dépréciations (B3)	-693 951	-670 123
<b>Sous total I</b>	<b>81 412 790</b>	<b>78 741 908</b>
Location financement (investissement net)	2 517 467	2 422 682
. Mobilier	1 413 353	1 350 663
. Immobilier	1 104 114	1 072 019
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	76 424	70 021
<b>Créances brutes</b>	<b>2 593 891</b>	<b>2 492 703</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-27 227	-30 116
Autres dépréciations (B3)	-25 458	-26 399
<b>Sous total II</b>	<b>2 541 206</b>	<b>2 436 188</b>
<b>TOTAL</b>	<b>83 953 996</b>	<b>81 178 096</b>
dont prêts participatifs	13 923	10 597
dont prêts subordonnés	18	19

## Note 7. Placements financiers des activités d'assurance

(en milliers d'euros)

	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	55 441 473	53 199 507
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	85 522	91 416
Prêts et créances au coût amorti	139 001	155 002
Instruments de dettes au coût amorti	2 719 989	2 611 609
Immeubles de placement	694 549	689 441
<b>TOTAL</b>	<b>59 080 534</b>	<b>56 746 975</b>

## Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	30.06.2023				31.12.2022 retraité IFRS9			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
<b>Titres</b>	-	<b>17 576 704</b>	<b>37 567 373</b>	<b>55 144 077</b>	-	<b>17 403 918</b>	<b>35 494 641</b>	<b>52 898 559</b>
- Effets publics	-	5 942 000	-	5 942 000	-	6 203 835	-	6 203 835
- Obligations et autres titres dettes	-	11 634 704	36 974 402	48 609 106	-	11 200 083	34 904 702	46 104 785
. Cotés	-	8 730 584	19 857 963	28 588 547	-	8 913 300	18 370 425	27 283 725
. Non cotés	-	2 791 016	17 018 694	19 809 710	-	2 179 805	16 449 870	18 629 675
Créances rattachées	-	113 104	97 745	210 849	-	106 978	84 407	191 385
dont OPC	-	-	24 517 891	24 517 891	-	-	23 051 358	23 051 358
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-		121 802	121 802	-		122 923	122 923
. Cotés	-		80 538	80 538	-		80 212	80 212
. Non cotés	-		41 154	41 154	-		42 711	42 711
Créances rattachées	-		110	110	-		-	-
- Titres immobilisés	-		471 169	471 169	-		467 016	467 016
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 620</b>			<b>1 620</b>	<b>6 085</b>			<b>6 085</b>
Prêts et créances	-	295 776	-	295 776	-	294 863	-	294 863
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 620</b>	<b>17 872 480</b>	<b>37 567 373</b>	<b>55 441 473</b>	<b>6 085</b>	<b>17 698 781</b>	<b>35 494 641</b>	<b>53 199 507</b>

## Note 7b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
<b>Effets publics</b>	-	-
<b>Obligations et autres titres dettes</b>	-	-
- Cotés	-	-
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<b><i>Sous-total valeur brute des instruments de dettes</i></b>	-	-
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b><i>Sous-total valeur nette des instruments de dettes</i></b>	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
- Prêts	-	-
Créances rattachées	-	-
<b><i>Sous-total valeur brute des Prêts</i></b>	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b><i>Sous-total valeur nette des Prêts</i></b>	-	-
<b>Actions et autres instruments de capitaux propres</b>	5 189	7 309
- Cotés	5 189	7 309
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Titres immobilisés</b>	80 333	84 107
- Titres de participation	80 333	84 107
- Autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts dans les entreprises liées	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
<b><i>Sous-total instruments de capitaux propres</i></b>	85 522	91 416
<b>TOTAL</b>	<b>85 522</b>	<b>91 416</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	5 360	11 253
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	78 469	82 243

## Note 7c. Prêts et créances au coût amorti

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Créances saines (B1/B2)	138 790	153 495
. Comptes ordinaires	364	9 921
. Prêts	11 365	17 685
. Autres créances	-	-
. Dépôts de garantie versés	127 061	125 889
. Pensions	-	-
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	215	1 512
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-4	-5
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>139 001</b>	<b>155 002</b>

## Note 7d. Instruments de dettes au coût amorti

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
<b>Effets publics</b>	610 508	558 699
<b>Obligations et autres titres dettes</b>	2 112 545	2 056 133
- Cotés	1 995 070	1 950 919
- Non cotés	101 179	87 655
Créances rattachées	16 296	17 559
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 723 053</b>	<b>2 614 832</b>
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-3 064	-3 223
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 719 989</b>	<b>2 611 609</b>

## Note 7e. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2022 retraité IFRS9	Augmentation	Diminution	Variation de la juste valeur	Reclassement	Autres	30.06.2023
Immeubles de placement au coût amorti	35 937	-764	410	-	-	-	35 583
- Coût historique	66 490	267	-	-	-	-	66 757
- Amortissements et dépréciations	-30 553	-1 031	410	-	-	-	-31 174
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	653 504	-	-	5 287	-	175	658 966
<b>TOTAL</b>	<b>689 441</b>	<b>-764</b>	<b>410</b>	<b>5 287</b>	<b>-</b>	<b>175</b>	<b>694 549</b>



**Note 7f. Éléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe**

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
	Éléments sous jacents des contrats de participations directs	Éléments sous jacents des contrats de participations directs
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées	-	-
- Obligations et autres titres de dettes	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
- Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts entreprises liées	-	-
- Prêts et Créances	-	-
<b>Juste valeur par résultat</b>	55 713 603	53 456 670
- Effets publics et valeurs assimilées	5 942 000	6 203 835
- Obligations et autres titres de dettes	48 222 269	45 708 477
- Actions et autres instruments de capitaux propres	121 803	122 923
- Participations et autres titres détenus à long terme	471 169	467 016
- Parts entreprises liées	-	-
- Prêts et créances	295 776	294 863
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	1 620	6 052
- Immeubles de placement	658 966	653 504
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-
<b>Coût amorti</b>	156 416	156 471
- Prêts et créances (dont dépôts de garantie)	128 802	128 857
- Effets publics et autres titres de dettes	-	-
- Immeubles de placement	27 614	27 614
<b>TOTAL</b>	<b>55 870 019</b>	<b>53 613 141</b>

## Note 8. Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autre	30.06.2023
Ecart d'acquisition brut	529 295	-	-	-	529 295
Dépréciations	-44 685	-	-	-	-44 685
Ecart d'acquisition net	484 610	-	-	-	484 610

## Répartition par pôle

Pôle	Entité	30.06.2023	31.12.2022
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	22 469	22 469
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
Produits	Arkéa Real Estate / AREIM	16 516	16 516
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
		484 610	484 610

## Note 9. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Banques centrales	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit (1)</b>	<b>7 328 213</b>	<b>15 671 150</b>
Comptes ordinaires	60 823	335 102
Emprunts	1 698 505	1 468 895
Dépôts de garantie reçus	1 040 483	872 217
Autres dettes	85 050	61 318
Pensions	4 422 938	13 097 895
Dettes rattachées	20 414	-164 277
<b>TOTAL</b>	<b>7 328 213</b>	<b>15 671 150</b>
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	120 133	371 386

(1) Dont 2 115,3 M€ relatif au périmètre des activités d'assurance

## Note 10. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>728 645</b>	<b>840 846</b>
Vente à découvert de titres	-	-
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres de dettes	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments dérivés	728 645	840 846
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1 946 943</b>	<b>1 533 005</b>
Dettes envers les établissements de crédit	-	755
Dettes envers la clientèle	519 181	476 084
Dettes représentées par un titre	1 427 762	1 056 166
Dettes subordonnées	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 675 588</b>	<b>2 373 851</b>

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 2 757 079 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 2 548 464 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

## Note 10a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2023			31.12.2022 retraité IFRS9		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	-	11	-11	755	765	-10
Dettes envers la clientèle (1)	519 181	553 172	-33 991	476 084	514 144	-38 060
Dettes représentées par un titre	1 427 762	1 475 251	-47 489	1 056 166	1 192 709	-136 543
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 946 943</b>	<b>2 028 434</b>	<b>-81 491</b>	<b>1 533 005</b>	<b>1 707 618</b>	<b>-174 613</b>

(1) Dont 347M€ de valeur comptable relatif au périmètre des activités d'assurance (contrats Pura Unité de Comptes)

**Note 10b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire**

30.06.2023

(en milliers d'euros)	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
<b>Actifs</b>							
Dérivés	5 651 792	-	5 651 792	-4 412 127	-	-1 068 527	171 138
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	2 620 065	1 572 871	1 047 194	-	-967 171	-	80 023
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>8 271 857</b>	<b>1 572 871</b>	<b>6 698 986</b>	<b>-4 412 127</b>	<b>-967 171</b>	<b>-1 068 527</b>	<b>251 161</b>
<b>Passifs</b>							
Dérivés	4 870 258	-	4 870 258	-4 412 127	-	-57 937	400 194
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 012 704	1 572 871	4 439 833	-	-4 361 705	-78 128	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>10 882 962</b>	<b>1 572 871</b>	<b>9 310 091</b>	<b>-4 412 127</b>	<b>-4 361 705</b>	<b>-136 065</b>	<b>400 194</b>

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
<b>Actifs</b>							
Dérivés	6 039 123	-	6 039 123	-4 831 173	-	-970 515	237 435
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	2 355 747	-943 527	1 412 220	-	-1 333 009	-	79 211
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>8 394 870</b>	<b>-943 527</b>	<b>7 451 343</b>	<b>-4 831 173</b>	<b>-1 333 009</b>	<b>-970 515</b>	<b>316 646</b>
<b>Passifs</b>							
Dérivés	5 366 224	-	5 366 224	-4 831 173	-	-82 612	452 439
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	13 867 050	-943 527	12 923 523	-	-12 801 080	-117 232	5 211
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>19 233 274</b>	<b>-943 527</b>	<b>18 289 747</b>	<b>-4 831 173</b>	<b>-12 801 080</b>	<b>-199 844</b>	<b>457 650</b>

### Note 11. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Bons de caisse	9 654	12 317
Titres du marché interbancaire et TCN	5 428 632	4 920 498
Emprunts obligataires	14 597 211	11 985 624
Dettes senior non préférées	2 976 870	2 814 756
Dettes rattachées	168 513	110 337
<b>TOTAL</b>	<b>23 180 880</b>	<b>19 843 532</b>

### Note 12. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
Comptes d'épargne à régime spécial	37 448 512	35 922 885
A vue	32 036 398	30 259 619
A terme	5 412 114	5 663 266
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	398 516	355 640
<b>Sous-total</b>	<b>37 847 028</b>	<b>36 278 525</b>
Comptes ordinaires	31 709 111	35 490 574
Comptes et emprunts à terme	10 997 812	9 042 101
Pensions	-	-
Dettes rattachées	246 928	78 690
Dépôts de garantie reçus	151 942	174 274
<b>Sous-total</b>	<b>43 105 793</b>	<b>44 785 639</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80 952 821</b>	<b>81 064 164</b>

### Note 13. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	30.06.2023		31.12.2022 retraité IFRS17	
	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance
Passifs des contrats d'assurance émis		51 233 620		49 630 174
Actifs des contrats de réassurance détenus	151 248		148 112	
<b>TOTAL</b>	<b>151 248</b>	<b>51 233 620</b>	<b>148 112</b>	<b>49 630 174</b>

Au sein des actifs de réassurance :

- l'actif au titre de la couverture restante (hors élément de perte) s'élève à 53,7 M€ au 30 juin 2023 (52,9 M€ au 31 décembre 2022),
- l'actif au titre des sinistres survenus s'élève à 95,1 M€ (vs 106,2 M€ au 31 décembre). Au sein de cet actif
  - le Best Estimate s'élève à 74,3 M€ et le Risk Adjustment à 4 M€ (contre respectivement 88 M€ et 4 M€ à l'ouverture),
  - Le reliquat du solde est relatif aux contrats hors PAA.

## Note 13a. Passifs des contrats d'assurance émis

### Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et pour sinistres survenus

30.06.2023

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			TOTAL
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA(BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
(en milliers d'euros)						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	49 216 928	8 390	326 500	337 215	12 814	49 901 847
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>49 216 928</b>	<b>8 390</b>	<b>326 500</b>	<b>337 215</b>	<b>12 814</b>	<b>49 901 847</b>
Produits des contrats d'assurance émis	-561 198	-	-	-	-	-561 198
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues en cours d'exercice	-	-	122 106	134 459	2 065	258 630
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	60 361	-	-	-	-	60 361
Perte sur les contrats onéreux	-	1 723	-	-	-	1 723
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-843	16 799	-2 329	13 627
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance émis</b>	<b>60 361</b>	<b>1 723</b>	<b>121 263</b>	<b>151 258</b>	<b>-264</b>	<b>334 341</b>
Composante investissement	-2 040 292	-	2 040 292	-	-	-
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-2 541 129</b>	<b>1 723</b>	<b>2 161 555</b>	<b>151 258</b>	<b>-264</b>	<b>-226 857</b>
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 692 957	-	289	972	50	1 694 268
Effet des taux des contrats d'assurance	-20 513	-	-450	1 966	93	-18 904
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-868 685</b>	<b>1 723</b>	<b>2 161 394</b>	<b>154 196</b>	<b>-121</b>	<b>1 448 507</b>
Primes reçues	2 566 992	-	-	-	-	2 566 992
Sinistres et frais payés, y compris composante investissement	-	-	-2 159 557	-164 593	-	-2 324 150
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-48 345	-	-	-	-	-48 345
<b>TOTAL Flux de trésorerie</b>	<b>2 518 647</b>	<b>-</b>	<b>-2 159 557</b>	<b>-164 593</b>	<b>-</b>	<b>194 497</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	50 866 890	10 113	328 337	326 818	12 693	51 544 851
<b>Solde à la clôture</b>	<b>50 866 890</b>	<b>10 113</b>	<b>328 337</b>	<b>326 818</b>	<b>12 693</b>	<b>51 544 851</b>

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			TOTAL
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA(BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
(en milliers d'euros)						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	52 808 671	8 285	308 116	311 256	15 105	53 451 433
<b>Solde à l'ouverture 01/01/2022</b>	<b>52 808 671</b>	<b>8 285</b>	<b>308 116</b>	<b>311 256</b>	<b>15 105</b>	<b>53 451 433</b>
Produits des contrats d'assurance émis	-1 105 108	-	-	-	-	-1 105 108
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	-	-	208 572	349 653	4 256	562 481
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	114 271	-	-	-	-	114 271
Perte sur les contrats onéreux	-	105	-	-	-	105
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-9 691	-186	-4 671	-14 548
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	114 271	105	198 881	349 467	-415	662 309
Composante investissement	-3 147 351	-	3 147 351	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	-4 138 188	105	3 346 232	349 467	-415	-442 799
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-4 460 950	-	233	1 261	67	-4 459 389
Effet des taux des contrats d'assurance	84 699	-	-871	-27 357	-1 943	54 528
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-8 514 439</b>	<b>105</b>	<b>3 345 594</b>	<b>323 371</b>	<b>-2 291</b>	<b>-4 847 660</b>
Primes reçues	5 129 104	-	-	-	-	5 129 104
Sinistres et frais payés, y compris composante investissement	-	-	-3 327 210	-297 412	-	-3 624 622
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-206 408	-	-	-	-	-206 408
<b>TOTAL Flux de trésorerie</b>	<b>4 922 696</b>	<b>-</b>	<b>-3 327 210</b>	<b>-297 412</b>	<b>-</b>	<b>1 298 074</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	49 216 928	8 390	326 500	337 215	12 814	49 901 847
<b>Solde à la clôture</b>	<b>49 216 928</b>	<b>8 390</b>	<b>326 500</b>	<b>337 215</b>	<b>12 814</b>	<b>49 901 847</b>

## Passifs des contrats d'assurance émis – Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM) - non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)

30.06.2023

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	TOTAL
(En milliers d'euros)				
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	44 971 774	621 928	3 804 058	49 397 760
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>44 971 774</b>	<b>621 928</b>	<b>3 804 058</b>	<b>49 397 760</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-192 803	-192 803
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-23 899		-23 899
Ajustements liés à l'expérience	10 895			10 895
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>10 895</b>	<b>-23 899</b>	<b>-192 803</b>	<b>-205 807</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-93 140	18 773	74 367	-
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-14 184	36 441	-22 257	-
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-	-	-	-
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-107 324</b>	<b>55 214</b>	<b>52 110</b>	<b>-</b>
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-1 784	982	-	-802
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-1 784</b>	<b>982</b>	<b>-</b>	<b>-802</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-98 213</b>	<b>32 297</b>	<b>-140 693</b>	<b>-206 609</b>
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 694 924	189	-1 867	1 693 246
Effet des taux des contrats d'assurance	-22 718	1 755	-	-20 963
Effets des variations de taux de change	-	-	-	-
<b>TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>1 573 993</b>	<b>34 241</b>	<b>-142 560</b>	<b>1 465 674</b>
Primes reçues	2 363 285	-	-	2 363 285
Sinistres et frais payés, y compris composante investissement	-2 159 342	-	-	-2 159 342
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-44 554	-	-	-44 554
<b>TOTAL Flux de trésorerie</b>	<b>159 389</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>159 389</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	46 705 156	656 169	3 661 498	51 022 823
<b>Solde à la clôture</b>	<b>46 705 156</b>	<b>656 169</b>	<b>3 661 498</b>	<b>51 022 823</b>



31.12.2022 retraité IFRS17

(En milliers d'euros)	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	TOTAL
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	49 748 531	595 867	2 634 694	52 979 092
<b>Solde à l'ouverture 01/01/2022</b>	<b>49 748 531</b>	<b>595 867</b>	<b>2 634 694</b>	<b>52 979 092</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-414 740	-414 740
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-37 132		-37 132
Ajustements liés à l'expérience	7 763			7 763
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>7 763</b>	<b>-37 132</b>	<b>-414 740</b>	<b>-444 109</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-346 263	54 901	291 361	-1
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 323 125	26 405	1 296 719	-1
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-	-	-	-
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-1 669 388</b>	<b>81 306</b>	<b>1 588 080</b>	<b>-2</b>
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-8 447	-1 244	-	-9 691
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-8 447</b>	<b>-1 244</b>	<b>-</b>	<b>-9 691</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-1 670 072</b>	<b>42 930</b>	<b>1 173 340</b>	<b>-453 802</b>
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-4 456 245	-494	-3 976	-4 460 715
Effet des taux des contrats d'assurance	100 204	-16 375	-	-11 670
Effets des variations de taux de change	-	-	-	-
<b>TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-6 026 113</b>	<b>26 061</b>	<b>1 169 364</b>	<b>-4 830 688</b>
Primes reçues	4 678 459	-	-	4 678 459
Sinistres et frais payés, y compris composante investissement	-3 327 210	-	-	-3 327 210
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-101 893	-	-	-101 893
<b>TOTAL Flux de trésorerie</b>	<b>1 249 356</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 249 356</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	44 971 774	621 928	3 804 058	49 397 760
<b>Solde à la clôture</b>	<b>44 971 774</b>	<b>621 928</b>	<b>3 804 058</b>	<b>49 397 760</b>



## Passifs des contrats d'assurance émis – Rapprochement des dettes et créances rattachables aux contrats d'assurance

	30.06.2023		31.12.2022 retraité IFRS17	
	Actifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance	Actifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance
(En milliers d'euros)				
<b>Solde à la clôture (note 13.a)</b>	-	51 544 851	-	49 901 847
Dettes et créances rattachables aux contrats d'assurance émis	-	-311 231	-	-271 673
<b>Solde à la clôture (y compris les dettes et créances rattachables)</b>	-	51 233 620	-	49 630 174

### Note 14. Provisions

	31.12.2022	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	30.06.2023
(en milliers d'euros)						
Provisions pour engagements de retraite	162 056	5 130	-970	-3 080	-299	162 837
Provisions pour épargne-logement	32 366	-	-	-14 061	-	18 305
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	44 849	17 883	-	-22 392	-9	40 331
Provisions pour exécution des engagements de signature	1 729	22	-	-1 751	-	-
Provisions pour impôts	2 630	-	-138	-	-	2 492
Provisions pour litiges	14 297	1 392	-378	-720	15	14 606
Provisions pour risques	806	568	-173	-	-	1 201
Autres	30 317	2 040	-9 356	-5 439	-29	17 533
<b>TOTAL</b>	<b>289 050</b>	<b>27 035</b>	<b>-11 015</b>	<b>-47 443</b>	<b>-322</b>	<b>257 305</b>

### Note 14a. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres	30.06.2023
(en milliers d'euros)					
<b>Engagements donnés</b>					
Pertes attendues à 12 mois	21 006	10 304	-10 944	-9	20 357
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	6 510	4 384	-3 869	-	7 025
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	17 333	3 195	-7 579	-	12 949
<b>TOTAL</b>	<b>44 849</b>	<b>17 883</b>	<b>-22 392</b>	<b>-9</b>	<b>40 331</b>

## Note 15a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

(en milliers d'euros)

30.06.2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>5 426 603</b>	<b>2 393 106</b>	<b>513 990</b>	<b>8 333 699</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	1 516 386	493 686	-	2 010 072
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (3) (4)	3 729 305	1 899 408	-	5 628 713
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	63 653	12	27 337	91 002
- Participations et ATDLT - JVOCI	117 259	-	486 588	603 847
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	65	65
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>10 026</b>	<b>899 771</b>	<b>1 116 049</b>	<b>2 025 846</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(5)	10 026	255 951	265 266	531 243
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	762 873	762 873
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	13 615	-	13 615
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	1 733	-	1 733
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	628 472	-	628 472
- Autres actifs classés à la JVPR	-	-	87 910	87 910
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	<b>5 021 700</b>	-	<b>5 021 700</b>
<b>Total</b>	<b>5 436 629</b>	<b>8 314 577</b>	<b>1 630 039</b>	<b>15 381 245</b>
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Transaction / JVO</b>	-	<b>2 296 487</b>	-	<b>2 296 487</b>
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	171 746	-	171 746
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 427 762	-	1 427 762
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	696 979	-	696 979
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	<b>4 141 613</b>	-	<b>4 141 613</b>
<b>Total</b>	-	<b>6 438 100</b>	-	<b>6 438 100</b>

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 39 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 22 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 190 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 1 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 1 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en milliers d'euros)

31.12.2022

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>5 572 706</b>	<b>1 270 240</b>	<b>479 773</b>	<b>7 322 719</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	1 738 987	464 537	-	2 203 524
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (3)	3 625 996	805 691	-	4 431 687
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	82 181	12	26 735	108 928
- Participations et ATDLT - JVOCI	125 542	-	452 973	578 515
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	65	65
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>8 097</b>	<b>1 117 355</b>	<b>1 049 879</b>	<b>2 175 331</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	186 374	-	186 374
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(4)	8 097	251 134	227 722	486 953
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	734 405	734 405
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	755	-	755
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	10 905	-	10 905
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	172	-	172
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	668 015	-	668 015
- Autres actifs classés à la JVPR (5)	-	-	87 752	87 752
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	<b>5 365 023</b>	-	<b>5 365 023</b>
<b>Total</b>	<b>5 580 803</b>	<b>7 752 618</b>	<b>1 529 652</b>	<b>14 863 073</b>
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Transaction / JVO</b>	-	<b>2 049 947</b>	-	<b>2 049 947</b>
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	755	-	755
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	165 532	-	165 532
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 056 166	-	1 056 166
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	827 494	-	827 494
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	<b>4 525 378</b>	-	<b>4 525 378</b>
<b>Total</b>	-	<b>6 575 325</b>	-	<b>6 575 325</b>

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 37 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 453 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 75 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4)Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 8 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel.

## Note 15b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

(en milliers d'euros)

30.06.2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>67 920</b>	-	<b>17 602</b>	<b>85 522</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	5 189	-	-	5 189
- Participations et ATDLT - JVOCI	62 731	-	17 602	80 333
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>30 781 057</b>	<b>14 431 398</b>	<b>10 229 018</b>	<b>55 441 473</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option(1)	5 711 399	230 601	-	5 942 000
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option(2) (3)	8 767 197	2 866 511	996	11 634 704
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(4) (5)	16 221 923	11 018 725	9 733 754	36 974 402
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	80 538	18 165	494 268	592 971
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	295 776	-	295 776
- Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	1 620	-	1 620
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>30 848 977</b>	<b>14 431 398</b>	<b>10 246 620</b>	<b>55 526 995</b>
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Transaction / JVO</b>	-	379 101	-	379 101
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	347 435	-	347 435
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	31 666	-	31 666
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>379 101</b>	-	<b>379 101</b>

(1)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 56 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 6 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 12 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 13 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 10 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en milliers d'euros)

31.12.2022

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>74 472</b>	-	<b>16 944</b>	<b>91 416</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	7 309	-	-	7 309
- Participations et ATDLT - JVOCI	67 163	-	16 944	84 107
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>30 149 794</b>	<b>12 766 874</b>	<b>10 282 839</b>	<b>53 199 507</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option (1)	6 031 764	172 071	-	6 203 835
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option (2) (3)	8 983 644	2 215 638	801	11 200 083
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR (4) (5)	15 054 174	10 058 692	9 791 836	34 904 702
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	80 212	19 525	490 202	589 939
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	294 863	-	294 863
- Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	6 085	-	6 085
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>30 224 266</b>	<b>12 766 874</b>	<b>10 299 783</b>	<b>53 290 923</b>
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Transaction / JVO</b>	-	323 904	-	323 904
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	310 552	-	310 552
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	13 352	-	13 352
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>323 904</b>	-	<b>323 904</b>

(1)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 183 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 106 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 31 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 10 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 17 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

**Note 16a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque**

30.06.2023

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>89 540 676</b>	<b>97 183 387</b>	<b>-7 642 711</b>	<b>234 707</b>	<b>12 922 362</b>	<b>76 383 606</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 611 669	12 638 044	-26 375	-	12 611 668	-
Prêts et créances à la clientèle	76 360 616	83 953 996	-7 593 380	-	-	76 360 616
Titres	568 391	591 347	-22 956	234 707	310 694	22 990
<b>Passifs</b>	<b>109 334 675</b>	<b>111 518 237</b>	<b>-2 183 562</b>	<b>-</b>	<b>28 410 899</b>	<b>80 923 776</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 103 096	5 212 913	-109 817	-	5 103 096	-
Dettes envers la clientèle	80 923 776	80 952 821	-29 045	-	-	80 923 776
Dettes représentées par un titre	21 300 544	23 180 880	-1 880 336	-	21 300 544	-
Dettes subordonnées	2 007 259	2 171 623	-164 364	-	2 007 259	-

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>85 890 732</b>	<b>93 792 539</b>	<b>-7 901 807</b>	<b>240 481</b>	<b>12 318 627</b>	<b>73 331 624</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 035 491	12 044 954	-9 463	-	12 035 491	-
Prêts et créances à la clientèle	73 313 496	81 178 096	-7 864 600	-	-	73 313 496
Titres	541 745	569 489	-27 744	240 481	283 136	18 128
<b>Passifs</b>	<b>114 833 552</b>	<b>117 111 301</b>	<b>-2 277 749</b>	<b>-</b>	<b>33 815 380</b>	<b>81 018 172</b>
Dettes envers les établissements de crédit	13 910 900	14 021 591	-110 691	-	13 910 900	-
Dettes envers la clientèle	81 018 172	81 064 164	-45 992	-	-	81 018 172
Dettes représentées par un titre	17 879 488	19 843 532	-1 964 044	-	17 879 488	-
Dettes subordonnées	2 024 992	2 182 014	-157 022	-	2 024 992	-

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées. Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

**Note 16b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance**

30.06.2023

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>2 639 527</b>	<b>2 858 990</b>	<b>-219 463</b>	<b>2 425 889</b>	<b>199 777</b>	<b>13 861</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	138 121	139 001	-880	-	127 608	10 513
Titres	2 501 406	2 719 989	-218 583	2 425 889	72 169	3 348
<b>Passifs</b>	<b>2 115 300</b>	<b>2 115 300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 115 300</b>	<b>-</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2 115 300	2 115 300	-	-	2 115 300	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>2 521 217</b>	<b>2 766 611</b>	<b>-245 394</b>	<b>2 310 539</b>	<b>188 026</b>	<b>22 652</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	154 105	155 002	-897	-	136 071	18 034
Titres	2 367 112	2 611 609	-244 497	2 310 539	51 955	4 618
<b>Passifs</b>	<b>1 552 772</b>	<b>1 552 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 552 772</b>	<b>-</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 552 365	1 552 365	-	-	1 552 365	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	407	407	-	-	407	-

**Note 17. Intérêts et produits/charges assimilés**

(en milliers d'euros)	30.06.2023		30.06.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	492 053	-183 220	105 238	-61 943
Clientèle	872 316	-686 379	689 278	-227 919
- dont crédit-bail	47 185	-5 188	105 603	-72 706
- dont obligation locative	-	-820	-	-143
Titres au coût amorti	1 512	-	1 414	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 531	-1 020	8 799	-160
Instruments dérivés de couverture	569 934	-533 341	123 974	-145 914
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51 355	-	3 879	-
Dettes représentées par un titre	-	-252 791	-	-93 615
<b>TOTAL</b>	<b>1 997 701</b>	<b>-1 656 751</b>	<b>932 582</b>	<b>-529 551</b>

**Note 18. Commissions**

(en milliers d'euros)	30.06.2023		30.06.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2 125	-3 023	2 194	-14 995
Clientèle	89 634	-3	76 839	-2
Instruments dérivés	1 864	-2	273	-236
Change	5 252	-85	2 392	-
Engagements de financement et de garantie	1 042	-246	1 212	-1 813
Titres et prestations de services	266 409	-88 415	282 713	-84 246
<b>TOTAL</b>	<b>366 326</b>	<b>-91 774</b>	<b>365 623</b>	<b>-101 292</b>

**Note 19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022
Instruments de transaction	122 400	-132 194
Instruments à la juste valeur sur option	-106 698	152 014
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	-	-
Autres instruments à la juste valeur par résultat	51 474	174 397
dont OPC	4 123	38 184
Inefficacité des couvertures	-2 087	16 900
Sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Sur couverture de juste valeur	-2 087	16 900
- variation de juste valeur des éléments couverts	-150 289	1 110 223
- variation de juste valeur des éléments de couverture	148 202	-1 093 323
Résultat de change	729	387
<b>TOTAL</b>	<b>65 818</b>	<b>211 504</b>

**Note 20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

30.06.2023

(en milliers d'euros)	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		-142	-142
Obligations et autres titres de dettes		-1 875	-1 875
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	6 687		6 687
Titres immobilisés	10 038		10 038
<b>TOTAL</b>	<b>16 725</b>	<b>-2 017</b>	<b>14 708</b>

30.06.2022

(en milliers d'euros)	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		1 083	1 083
Obligations et autres titres de dettes		564	564
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	5 169		5 169
Titres immobilisés	11 232		11 232
<b>TOTAL</b>	<b>16 401</b>	<b>1 647</b>	<b>18 048</b>

**Note 21. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti**

	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2023	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2022
<b>Actifs financiers</b>		
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	3 642
<b>Passifs financiers</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>3 642</b>

## Note 22. Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Produits des contrats d'assurance émis	561 198	521 011
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-286 318	-264 209
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-12 313	-6 682
<b>Sous-total résultat des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>262 567</b>	<b>250 120</b>
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	1 733 457	-4 263 453
<i>dont coût du risque des placements financiers liés aux activités d'assurance</i>	160	-98
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-1 694 278	4 299 162
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2 207	1 804
<b>Sous-total résultat financier des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>41 386</b>	<b>37 513</b>
<b>TOTAL</b>	<b>303 953</b>	<b>287 633</b>

## Note 22a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance

	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17
(en milliers d'euros)		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	333 621	304 737
- Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	192 664	183 900
- Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés ou futurs	23 860	19 165
- Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	5 965	2 207
- Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues au cours de la période	111 132	99 465
- Autres	-	-
<b>Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>227 577</b>	<b>216 274</b>
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance</b>	<b>-286 318</b>	<b>-264 209</b>
<b>Resultat des activités d'assurance</b>	<b>274 880</b>	<b>256 802</b>
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-21 870	-20 259
- Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	-10 638	-10 873
- Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés ou futurs	-347	-376
- Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues au cours de la période	-10 885	-9 010
- Autres	-	-
<b>Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>-12 000</b>	<b>-10 434</b>
<b>Revenus des contrats de réassurance</b>	<b>21 557</b>	<b>24 011</b>
<b>Resultat des activités de réassurance</b>	<b>-12 313</b>	<b>-6 682</b>
<b>TOTAL résultat des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>262 567</b>	<b>250 120</b>

**Note 22b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance (y compris rendement des investissements)**

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	1 733 457	-4 263 453
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-1 691 436	4 301 710
Effet de l'option d'atténuation des risques	0	0
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	-2 842	-2 548
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	0	0
Pertes nettes de change	0	0
<b>Charges financières nettes sur contrats d'assurance</b>	<b>-1 694 278</b>	<b>4 299 162</b>
Autres revenus	2 207	1 804
<b>Résultat financier nets des contrats de réassurance</b>	<b>2 207</b>	<b>1 804</b>
<b>TOTAL résultat financier des activités d'assurance et de réassurance (y compris rendement des investissements)</b>	<b>41 386</b>	<b>37 513</b>

**Note 22c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance**

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS9
Intérêts et produits/charges assimilés	315 971	323 815
Commissions	177 799	142 516
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 226 261	-4 732 333
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 648	3 516
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	53	-263
Produits nets sur immeubles de placement	10 565	-606
Coût du risque des placements financiers d'assurance	160	-98
<b>TOTAL</b>	<b>1 733 457</b>	<b>-4 263 453</b>

Les intérêts et produits assimilés proviennent principalement de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », à hauteur de 289,4 M€ au 30 juin 2023 et de 302,8 M€ au 30 juin 2022.

L'intégralité des commissions provient des opérations sur titres et prestations de services.

**Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS9
Instruments de transaction	-27 892	44 977
Instruments à la juste valeur sur option	181 354	-1 987 655
Autres instruments à la juste valeur par résultat	1 072 433	-2 787 204
dont OPC	746 701	-2 055 732
Résultat de change	366	-2 451



**Note 22d. Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit**

**Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit**

(en milliers d'euros)	31.12.2022 retraité IFRS9	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2023
<b>Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances</b>	155 007	16 711	-32 713	-	-	139 005
- pertes attendues à 12 mois	155 007	16 711	-32 713	-	-	139 005
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	2 614 832	277 090	-168 869	-	-	2 723 053
- pertes attendues à 12 mois	2 595 688	276 981	-168 860	-2 503	-	2 701 306
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	19 144	109	-9	2 503	-	21 747
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 769 839</b>	<b>293 801</b>	<b>-201 582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 862 058</b>

## Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022 retraité IFRS9	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	30.06.2023
<b>Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances</b>	-5	-	1	-	-	-	-4
- pertes attendues à 12 mois	-5	-	1	-	-	-	-4
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	-3 223	-257	416	-	-	-	-3 064
- pertes attendues à 12 mois	-3 084	-211	362	-	-	-	-2 933
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-139	-46	54	-	-	-	-131
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-3 228</b>	<b>-257</b>	<b>417</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-3 068</b>



### Note 23. Produits/charges des autres activités

(en milliers d'euros)	30.06.2023		30.06.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	467	-1 922	2 340	-2 202
Autres produits	156 293	-34 771	171 025	-31 323
<b>TOTAL</b>	<b>156 760</b>	<b>-36 693</b>	<b>173 365</b>	<b>-33 525</b>

### Note 24. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	-	-
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	-37	-
<b>TOTAL</b>	<b>-37</b>	<b>-</b>

### Note 25. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Charges de personnel	-414 458	-378 854
Charges générales d'exploitation d'assurance (part non rattachable)	-18 441	-16 209
Autres charges	-291 899	-290 967
<b>Autres charges</b>	<b>-724 798</b>	<b>-686 030</b>

### Note 25a. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Salaires et traitements	-232 356	-196 094
Charges sociales	-124 195	-117 935
Intéressement et participation des salariés	-22 126	-30 837
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-35 781	-33 988
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-414 458</b>	<b>-378 854</b>

## Note 25b. Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Impôts et taxes	-63 215	-90 898
Locations	-44 098	-34 583
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-42 805	-32 696
- autres locations	-1 293	-1 887
Services extérieurs	-222 143	-229 985
Autres charges diverses	37 557	-13
<b>TOTAL</b>	<b>-291 899</b>	<b>-355 479</b>

## Note 25c. Charges générales d'exploitation d'assurance

	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Charges de personnel liées aux activités d'assurance	-46 023	-42 833
Autres charges d'exploitation liées aux activités d'assurance	-51 615	-50 897
Dotations et reprises sur amortissements et provisions liées aux activités d'assurance	-1 800	-1 712
Autres frais liés aux activités d'assurance	-13 615	-9 182
<b>TOTAL Frais de l'activité d'assurance</b>	<b>-113 052</b>	<b>-104 625</b>
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-94 611	-88 416
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance (charges générales d'exploitation d'assurance)	-18 441	-16 209

## Note 26. Coût du risque

### Note 26a. Coût du risque sur le périmètre banque

(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	30.06.2023
			couvertes	non couvertes		
<b>Pertes attendues à 12 mois</b>	<b>-82 974</b>	<b>76 924</b>				<b>-6 050</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-1 558	669				-889
- Prêts et créances clientèle	-69 332	64 382				-4 950
- dont location financement	-2 509	3 024				515
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-85	95				10
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-1 696	1 183				-513
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-10 303	10 595				292
- Autres actifs	-	-				-
<b>Pertes attendues sur la durée de vie</b>	<b>-115 964</b>	<b>114 732</b>				<b>-1 232</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-111 579	111 005				-574
- dont location financement	-2 495	3 880				1 385
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	18				18
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	1				1
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-4 385	3 708				-677
- Autres actifs	-	-				-
<b>Actifs dépréciés</b>	<b>-124 353</b>	<b>102 460</b>	<b>-23 225</b>	<b>-4 740</b>	<b>2 693</b>	<b>-47 165</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-117 113	93 313	-23 220	-4 740	2 693	-49 067
- dont location financement	-7 117	6 657	-873	-	57	-1 276
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-5 263	7 644	-	-	-	2 381
- Autres actifs	-1 977	1 503	-5	-	-	-479
<b>TOTAL</b>	<b>-323 291</b>	<b>294 116</b>	<b>-23 225</b>	<b>-4 740</b>	<b>2 693</b>	<b>-54 447</b>

(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	30.06.2022
			couvertes	non couvertes		
<b>Pertes attendues à 12 mois</b>	<b>-76 621</b>	<b>55 583</b>				<b>-21 038</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-696	775				79
- Prêts et créances clientèle	-63 849	43 918				-19 931
- dont location financement	-2 212	1 391				-821
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-15	-				-15
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-2 520	2 978				458
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-9 541	7 912				-1 629
- Autres actifs	-	-				-
<b>Pertes attendues sur la durée de vie</b>	<b>-105 572</b>	<b>94 624</b>				<b>-10 948</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-101 986	90 806				-11 180
- dont location financement	-2 754	2 620				-134
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	41				41
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-91	62				-29
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-3 495	3 715				220
- Autres actifs	-	-				-
<b>Actifs dépréciés</b>	<b>-129 501</b>	<b>141 547</b>	<b>-31 982</b>	<b>-4 080</b>	<b>7 035</b>	<b>-16 981</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-121 478	111 074	-31 894	-4 055	7 035	-39 318
- dont location financement	-5 649	7 934	-4 040	-	2 542	787
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	55	-	-	-	55
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-6 941	28 717	-	-	-	21 776
- Autres actifs	-1 082	1 701	-88	-25	-	506
<b>TOTAL</b>	<b>-311 694</b>	<b>291 754</b>	<b>-31 982</b>	<b>-4 080</b>	<b>7 035</b>	<b>-48 967</b>

## Note 26b. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(En milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2023
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit</b>	<b>12 051 621</b>	<b>3 042 893</b>	<b>-2 448 861</b>	<b>-</b>	<b>-52</b>	<b>12 645 601</b>
- pertes attendues à 12 mois	12 051 621	3 042 893	-2 448 861	-	-52	12 645 601
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>82 360 073</b>	<b>11 131 120</b>	<b>-8 327 716</b>	<b>-</b>	<b>-107</b>	<b>85 163 370</b>
- pertes attendues à 12 mois	76 167 214	10 860 001	-7 652 318	-529 296	-107	78 845 494
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	4 711 068	208 050	-516 595	356 838	-	4 759 361
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 288 241	40 849	-139 261	172 732	-	1 362 561
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	193 550	22 220	-19 542	-274	-	195 954
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	<b>570 005</b>	<b>25 016</b>	<b>-3 156</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>591 865</b>
- pertes attendues à 12 mois	570 005	25 016	-3 156	-	-	591 865
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	<b>6 638 647</b>	<b>4 515 794</b>	<b>-3 511 709</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 642 732</b>
- pertes attendues à 12 mois	6 638 647	4 515 794	-3 511 709	-	-	7 642 732
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>101 620 346</b>	<b>18 714 823</b>	<b>-14 291 442</b>	<b>-</b>	<b>-159</b>	<b>106 043 568</b>

## Note 26c. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	30.06.2023
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit</b>	-6 667	-1 559	669	-	-	-	-7 557
- pertes attendues à 12 mois	-6 667	-1 559	669	-	-	-	-7 557
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle</b>	-1 181 977	-317 222	289 825	-	-	-	-1 209 374
- pertes attendues à 12 mois	-225 703	-69 328	102 052	-38 009	-	-	-230 988
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-259 752	-111 580	68 387	43 968	-	-	-258 977
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-623 572	-132 625	111 477	-5 959	-	-	-650 679
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-72 950	-3 689	7 909	-	-	-	-68 730
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	-516	-27	25	-	-	-	-518
- pertes attendues à 12 mois	-516	-27	25	-	-	-	-518
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	-3 436	-1 696	1 185	-	-	-	-3 947
- pertes attendues à 12 mois	-3 436	-1 696	1 185	-	-	-	-3 947
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>	-44 849	-18 103	22 621	-	-	-	-40 331
- pertes attendues à 12 mois	-21 006	-10 304	10 953	-	-	-	-20 357
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-6 510	-4 385	3 870	-	-	-	-7 025
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-17 333	-3 414	7 798	-	-	-	-12 949
<b>Autres actifs</b>	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-

- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 237 445</b>	<b>-338 607</b>	<b>314 325</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 261 727</b>

## Note 27. Gains ou pertes sur autres actifs

(En milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	-105	596
Moins-values de cession	-384	-106
Plus-values de cession	279	702
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-401	-234
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	-	9 576
<b>TOTAL</b>	<b>-506</b>	<b>9 938</b>

## Note 28. Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	30.06.2023	30.06.2022
<b>DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT</b>		
Charge d'impôt exigible	-42 764	-51 334
Charge ou produit d'impôt différé net	-20 521	-47 811
<b>CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE</b>	<b>-63 285</b>	<b>-99 145</b>
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	265 546	532 611

<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT</b>	<b>23,83%</b>	<b>18,61%</b>
---------------------------------	---------------	---------------

<b>ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT :</b>	30.06.2023	30.06.2022
Taux normal d'impôt	25,83%	25,83%
Différences permanentes	3,71%	1,48%
Imposition à taux réduit et exonérations	-4,72%	-8,84%
Impact des situations déficitaires	-1,94%	0,75%
Crédits d'impôts	-0,05%	-0,05%
Exceptionnel	0,56%	0,14%
Autres	0,44%	-0,70%
<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT</b>	<b>23,83%</b>	<b>18,61%</b>

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

**Note 29a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque**

(En milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
<b>Engagements donnés</b>	<b>16 832 341</b>	<b>17 117 267</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 469 059</b>	<b>11 827 818</b>
En faveur des établissements de crédit et assimilés	23 838	17 600
En faveur de la clientèle	11 445 221	11 810 218
<b>Engagements de garantie</b>	<b>5 019 539</b>	<b>5 099 128</b>
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 237	630
D'ordre de la clientèle	5 014 302	5 098 498
<b>Engagements sur titres</b>	<b>343 743</b>	<b>190 321</b>
Titres acquis avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements donnés	343 743	190 321
<b>Engagements reçus</b>	<b>63 958 497</b>	<b>63 382 278</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 675 208</b>	<b>12 555 697</b>
Reçus des établissements de crédit et assimilés	11 632 696	12 256 187
Reçus de la clientèle	42 512	299 510
<b>Engagements de garantie</b>	<b>51 673 750</b>	<b>50 432 783</b>
Reçus des établissements de crédit et assimilés	274 222	259 668
Reçus de la clientèle	51 399 528	50 173 115
<b>Engagements sur titres</b>	<b>609 539</b>	<b>393 798</b>
Titres vendus avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements reçus	609 539	393 798

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 23 450 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
<b>Créances données en garantie</b>	<b>14 810 026</b>	<b>15 438 850</b>
Banque de France	12 981 602	13 751 627
Banque Européenne d'Investissement	570 992	608 293
Caisse de Refinancement de l'Habitat	662 044	451 637
Caisse des dépôts et consignations	593 388	625 293
Autres	2 000	2 000
<b>Titres prêtés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépôts de garantie sur opérations de marché</b>	<b>504 683</b>	<b>416 749</b>
<b>Titres et valeurs données en pension</b>	<b>4 422 938</b>	<b>11 472 895</b>

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

## Note 29b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(En milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022
<b>Engagements donnés</b>	<b>963</b>	<b>963</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 299 541</b>	<b>1 521 935</b>

## Note 30. Informations sectorielles

(En milliers d'euros)	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9	30.06.2023	30.06.2022 retraité IFRS17/IFRS9
<b>Produit net bancaire</b>	835 276	1 057 646	284 772	270 383	1 120 048	1 328 029
Gains ou pertes sur cession - dilution	-37	-	-	-	-37	-
<b>Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution</b>	835 239	1 057 646	284 772	270 383	1 120 011	1 328 029
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-726 767	-692 647	-72 745	-63 742	-799 512	-756 389
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	108 472	364 999	212 027	206 641	320 499	571 640
Coût du risque	-51 961	-48 583	-2 486	-384	-54 447	-48 967
<b>Résultat d'exploitation</b>	56 511	316 416	209 541	206 257	266 052	522 673
Quote-part des sociétés mises en équivalence	2 644	2 871	-1 527	159	1 117	3 030
Autres	-506	9 938	-	-	-506	9 938
<b>Résultat courant avant impôt</b>	58 649	329 225	208 014	206 416	266 663	535 641
Impôts sur les bénéfices	-13 501	-48 553	-49 784	-50 592	-63 285	-99 145
<b>Résultat net</b>	45 148	280 672	158 230	155 824	203 378	436 496
dont Intérêts minoritaires	-133	7	907	-15	774	-8
<b>Résultat net part du Groupe</b>	45 281	280 666	157 323	155 839	202 604	436 504

(En milliers d'euros)	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9	30.06.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
<b>Actifs et Passifs sectoriels</b>	<b>122 232 281</b>	<b>127 915 093</b>	<b>62 201 936</b>	<b>59 736 865</b>	<b>184 434 217</b>	<b>187 651 958</b>

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

## Note 31. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	31.12.2022
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA	France	Banque / Prestations de services	85,8	85,8	85,8	85,8
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	99,9	100,0	99,9	100,0
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP (6)	France	Banque / Capital investissement	/	100,0	/	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	99,9	99,9	99,9
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,8	94,8	94,8	94,8
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	98,2	99,4	98,2	99,4
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	98,2	100,0
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0

NOUVELLE VAGUE	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	31.12.2022
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS	France	Banque / Holding	42,3	42,3	42,3	42,3
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,2	20,2	20,2	20,2
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
YOMONI	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,0	34,2	34,0	34,2

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	31.12.2022
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS MANDARINE ACTIVE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,5	80,6	77,5	80,6
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,0	83,3	82,0	83,3
AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,9	98,7	98,9	98,7
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AIS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,2	84,3	83,2	84,3
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS CROISSANCE DECEMBRE 2019 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	95,0	/	95,0
AUTOFOCUS ESG DECEMBRE 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,9	/	87,9
AUTOFOCUS ESG FÉVRIER 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,4	98,4	98,4
AUTOFOCUS ESG JUILLET 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,3	98,3	98,3
AUTOFOCUS LOW CARBON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	99,0	99,0	99,0
AUTOFOCUS LOW CARBON DECEMBRE 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,2	95,2	95,2	95,2
AUTOFOCUS RENDEMENT AVRIL 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,7	/	99,7
AUTOFOCUS RENDEMENT FEVRIER 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98,0	/	98,0
AUTOFOCUS LOW CARBON FÉVRIER 2022 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,9	/	97,9	/
AUTOFOCUS ESG AVRIL 2022 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	/	99,0	/
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
CHABRIERES RENDEMENT ESG (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,6	/	33,6
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,6	97,3	97,6	97,3
FCPR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,7	67,1	66,7	67,1
FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	62,4	80,1	62,4	80,1
FCPR MIROVA GREEN IMPACT PRIVATE EQUITY (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,2	/	78,2	/
FCPR SURAVENIR 1 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT PYTHEAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	86,2	99,5	86,2	99,5
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,8	96,8	96,8
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0

FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR CONSO FUND	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL AMBITION CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,2	99,1	99,2
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,3	49,3	50,3	49,3
FEDERAL INDICIEL APAL (EX FEDERAL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,1	74,5	73,1	74,5
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,7	77,3	78,7	77,3
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,9	62,7	64,9	62,7
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,0	74,4	74,0	74,4
FEDERAL MULTI L/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,4	90,7	90,4	90,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,3	99,2	99,3
FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,2	88,7	89,2	88,7
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	32,8	36,9	32,8	36,9
FEDERAL TRANSITION EMPLOI (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	55,0	52,4	55,0	52,4
FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE (EX FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,9	80,2	78,9	80,2
FEDERAL TRANSITION MODERE (EX FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	48,1	50,2	48,1	50,2
FEDERAL TRANSITION OXYGENE (EX FEDERAL OXYGENE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,8	95,3	95,8	95,3
FEDERAL TRANSITION TERRITOIRES (EX FEDERAL IMPACT TERRITOIRES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,5	39,3	36,5	39,3
FEDERAL TRANSITION TONIQUE (EX FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,1	99,1	99,1
FLEXPERTISE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,2	74,3	72,2	74,3
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES CLIMAT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0

FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR INFRA DURABLES (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
MANDARINE EQUITY INCOME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,0	/	93,0
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,2	39,2	39,2	39,2
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	69,0	82,2	69,0	82,2
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,6	60,1	64,6	60,1
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SC MEILLEURIMMO (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	64,5	/	64,5
SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	52,7	53,9	52,7	53,9
SC NOVAXIA VISTA	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,0	41,7	35,0	41,7
SC PYTHAGORE (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	34,9	/	34,9
SHELCHER CONVERTIBLES ESG (EX SP CONVERTIBLES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	19,3	20,6	19,3	20,6
SHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,5	33,1	33,5	33,1
SHELCHER GLOBAL HIGH YIELD (EX SP HAUT RENDEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,7	32,5	31,7	32,5
SHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,4	46,8	49,4	46,8
SHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,1	86,6	83,1	86,6
SHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	22,1	21,2	22,1	21,2

SC KEYS SELECTION VIE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,1	/	79,1	/
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,6	90,4	88,6	90,4
SCI TERRITOIRES AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	100,0	98,8	100,0
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI USUFRUIMMO 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LOG IN (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	55,2	/	55,2
SCPI REMAKE LIVE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,6	78,3	44,6	78,3
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENTS	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2023

(2) Cession

(3) Liquidation

(4) TUP

(5) Dilution

(6) Fusion

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

### Note 32. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 30 juin 2023.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 6. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

CREDIT MUTUEL ARKEA  
1 rue Louis Lichou  
29480 Le Relecq Kerhuon

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Mutuel Arkéa, relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » exposée dans la section dédiée et intitulée « First time application » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 6 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Clavié

Anne-Elisabeth Pannier

Jean-Marc Mickeler

Associé

Associée

Associé



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 7. Informations générales

### Renseignements concernant la société

- **Raison sociale et nom commercial** : Crédit Mutuel Arkéa
- Lieu de constitution et numéro d'enregistrement :
  - Siren : 775 577 018 RCS Brest/Code APE : 641 Z
- Date de constitution et durée de vie :
  - La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.
- **Siège social** : 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon
- **Téléphone** : 02 98 00 22 22
- **Fax** : 02 98 28 46 32
- Forme juridique :
  - La société est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives.
- Elle est régie par :
  - la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
  - les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
  - les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
  - les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
  - les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
  - les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.
  - Lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2022, les représentants des caisses locales ont voté l'adoption par le Crédit Mutuel Arkéa du statut d'entreprise à mission matérialisé par l'insertion d'une raison d'être (article 7 des statuts) et d'objectifs sociaux et environnementaux (article 8 des statuts).

### Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Conformément aux dispositions applicables au Crédit Mutuel, et notamment les dispositions des articles L. 512-55 et suivants du Code monétaire et financier, le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société. Les modifications du capital de Crédit Mutuel Arkéa sont par ailleurs régies par les dispositions de l'article 11 des statuts et s'appliquent en outre dans le respect des dispositions applicables aux coopératives.

### Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent Document d'enregistrement universel ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

### **Date des dernières informations financières auditées**

La date des dernières informations financières semestrielles est le 30 juin 2023. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 5 septembre 2023. Aucune information financière trimestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers semestriels.

### **Documents accessibles au public**

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent Document d'enregistrement universel ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.23-0277 du 13 avril 2023 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.22-0296 du 14 avril 2022 et l'Amendement au Document d'enregistrement universel publié le 30 août 2022 sous le n° D. 22-0296-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel no D.21-0324 du 19 avril 2021 et l'Amendement au Document d'enregistrement universel publié le 27 août 2021 sous le n° D.21-0324-A01 ;

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du présent Document d'enregistrement universel sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société ([www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)). Le présent Document d'enregistrement universel, ainsi que ceux des deux exercices précédents et leurs Amendements sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### **Legal Entity Identification**

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA  
1, RUE LOUIS LICHOU  
29480 LE RELECQ-KERHUON FRANCE  
96950041VJ1QP0B69503

### **Documents incorporés par référence**

Conformément à l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents d'enregistrement universel concernant certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

- relatives à l'exercice 2022 : pages 271 à 400 du Document d'enregistrement universel no D.23-0277 du 13 avril 2023 ;
- relatives à l'exercice 2021 : pages 92 à 215 du Document d'enregistrement universel no D.22-0296 du 14 avril 2022 ;
- relatives à l'exercice 2020 : pages 73 à 192 du Document d'enregistrement universel no D.21-0324 du 19 avril 2021.



# CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

## 8. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

- PricewaterhouseCoopers Audit
  - 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, France
  - Représenté par Monsieur Pierre CLAVIE
  - Début du premier mandat : 2021
  - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2026 (à l'issue de l'arrêté des comptes)
  - La nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Pierre CLAVIE à compter de l'exercice 2021 a été décidée, au terme d'un processus d'appel d'offres, le 11 mai 2021 pour un mandat de six exercices.

et

- Deloitte & Associés
  - 6, place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex, France
  - Représenté par Madame Anne-Elisabeth PANNIER et Monsieur Jean-Marc MICKELER
  - Début du premier mandat : 2007
  - Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2026 (à l'issue de l'arrêté des comptes)
  - Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Madame Anne-Elisabeth PANNIER et Monsieur Jean- Marc MICKELER à compter de l'exercice 2021 a été décidé le 11 mai 2021 pour une période de six exercices.



# DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

## 9. Déclaration de la personne responsable

### **Personne responsable des informations contenues dans le présent document**

Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa.

### **Déclaration de la personne responsable du présent document**

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité qu'il contient aux pages 32 à 41 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait au Relecq Kerhuon, le 06 septembre 2023

Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa

## 10. Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance

### 10.1. Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et renvoie aux sections et aux pages du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2023 sous le numéro n° D.23-0277 et à celles du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Section s dans le DEU 2022	Pages dans le DEU 2022	Sections dans l'Amendement au DEU 2022	Pages dans l'Amendement au DEU 2022
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>				
1.1	Nom et fonction de la personne responsable	7	405	9	170
1.2	Déclaration de la personne responsable	7	405	9	170
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	7	405	9	170
1.4	Attestation sur les informations provenant de tierces parties	7	404		
1.5	Déclaration de l'émetteur		1		3
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>7</b>	<b>406</b>	<b>8</b>	<b>168</b>
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7	406	8	168
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes	NA		NA	
<b>3.</b>	<b>FACTEUR DE RISQUE</b>	<b>5</b>	<b>210</b>	<b>4</b>	<b>43</b>
3.1	Facteurs de risque	5.1	211	4.1	43
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>7</b>	<b>403</b>	<b>7</b>	<b>165</b>
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7	403	7	165

4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et l'identifiant d'entité juridique (LEI) de l'émetteur	7	402-403	7	165
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7	403	7	165
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	7	403	7	165
<b>5.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>				
5.1	Principales activités	1.6 ; 1.7 ; 1.8 ; 3.3 ; 6.1	19 ; 26 ; 29 ; 93 ; 272	1.2 ; 1.3 ; 3.1 ; 5	6 ; 8 ; 32 ; 48
5.2	Principaux marchés	3.3 ; 7	93 ; 403	3.1	32
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1.8	29	1.3	8
5.4	Stratégie et objectifs	1.1 ; 1.7 ; 4	6 ; 26 ; 101	1.2	6
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA		NA	
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.6 ; 5.1	19 ; 213	4.1	43-45
5.7	Investissements	1.5 ; 1.8	17 ; 29	1.3	8
<b>6.</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>				
6.1	Description	1.2	8	1.1	5
6.2	Liste des filiales importantes	1.6 ; 6.1 ; 6.2	19 ; 367 ; 385	5	155
<b>7.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>				
7.1	Situation financière	3.3 ; 6.1 ; 6.2	93 ; 273 ; 372	3.2 ; 5	36 ; 48
7.1.1	Évolution et résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ses activités	3.2 ; 3.3	90 ; 93	3.1 ; 3.2	32 ; 36
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de recherche et de développement	NA		NA	
7.2	Résultats d'exploitation	3.3 ; 6.1 ; 6.2	93 ; 273 ; 372	3.2 ; 5	36 ; 48
<b>8.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>				

8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	6.1	277	5	52
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	6.1	278	5	53
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	3.3.5 ; 6.1 ; 5.5	94 ; 329 ; 254	3.2.5	38
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA		NA	
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.	NA		NA	
<b>9.</b>	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE</b>	5.1	212		
<b>10.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>				
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	3.1 ; 5.1 ; 7	86 ; 211 ; 404	4.1	42
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	3.1 ; 5.1	86 ; 211	4.1	42
<b>11.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>7</b>	<b>403</b>		
<b>12.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>				
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	2.2 ; 2.3 ; 2.4	40 ; 59 ; 61	2.1	28
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	2.6	64		
<b>13.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>				
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2.8 ; 6.1	74 ; 365	2.2	30
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.8 ; 6.1	74 ; 365		

<b>14.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>				
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	2.2 ; 2.8	43 ; 80	2.1	28
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	2.5 ; 2.8	63 ; 76		
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations de l'émetteur	2.2	54-58	2.1	28
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	2.1	39		
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	1.8 ; 2.2	33 ; 41		
<b>15.</b>	<b>SALARIÉS</b>				
15.1	Nombre de salariés	6.1 ; 4.5 ; 4.5	347 ; 176 ; 182		
15.2	Participation et stock-options des mandataires sociaux	NA		NA	
	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA		NA	
<b>16.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	4.5	145		
16.2.	Existence de droits de vote différents	2.2	40		
16.3	Contrôle de l'émetteur	2.2 . 4.5	40 . 145		
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	NA		NA	
<b>17.</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES</b>				
<b>18.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>				
18.1	Informations financières historiques, y compris Etats financiers	1.2 ; 6.1 ; 6.2 ; 8	7 ; 273 ; 372 ; 408	3.2 ; 5	36 ; 48
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	7	403		
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	6.1 ; 6.2 ; 8	273 ; 372 ; 408	6	162
18.4	Informations financières pro-forma	NA		NA	
18.5	Politique de distribution des dividendes	NA		NA	

18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.4 . 7	249 . 403		
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	7	404	7	166
<b>19.</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>				
19.1	Capital social	6.1 . 6.2	274 . 372		
19.2	Acte constitutif et statuts	2 . 7	39 . 403		
<b>20.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>7</b>	<b>404</b>		
<b>21.</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>7</b>	<b>404</b>	<b>7</b>	<b>166</b>

## 10.2 Table de concordance du Rapport financier annuel 2022

La table de concordance ci-après permet d'identifier :

- d'une part dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2023 sous le numéro n° D.23-0277 les informations qui constituent le rapport de gestion annuel de la société (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le rapport de gestion consolidé,
- d'autre part dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel les informations qui constituent le rapport de gestion semestriel de la société.

<b>Table de concordance Rapport financier annuel 2022</b>	<b>Chapitres du DEU 2022</b>	<b>Pages du DEU 2022</b>	<b>Chapitres de l'Amendement au DEU 2022</b>	<b>Pages de l'Amendement au DEU 2022</b>
Etats financiers globalisés	6.2	372		
Etats financiers consolidés	6.1	273	5	48
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion		424		
Attestation du responsable	7	405	9	170
Rapports des contrôleurs légaux des comptes	8	708	6	162

<b>Table de concordance du Rapport de gestion 2022</b>	<b>Chapitres du DEU 2022</b>	<b>Pages du DEU 2022</b>	<b>Chapitres de l'Amendement au DEU 2022</b>	<b>Pages de l'Amendement au DEU 2022</b>
<b>1. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>1 ; 3 ; 4</b>			
1.1 Indicateurs clés de performance financière et extra-financière	1.2 ; 4.6	9-10 ; 189		
1.2 Principales activités du Crédit Mutuel Arkéa	1.6 ; 1.7 ; 3.2 ; 6.1	19 ; 26 ; 90 ; 272	1.2 ; 1.3 ; 3.1 ; 5	6 ; 8 ; 32 ; 48
1.3 Informations sur les implantations et les activités du groupe	7	403		
1.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion	6.1 ; 6.2	371 ; 401		
<b>2. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>5.1</b>	<b>211</b>	<b>4.1</b>	<b>43</b>
2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté	5.1	211	4.1	43
2.2 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	2.7 ; 5.3-5.7	66 ; 230-268		

<b>3. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>				
3.1 Déclaration sur les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3.1	86-89		
3.2 Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3.1 ; 5.1	86 ; 211	4.1	43
<b>4. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>7</b>	<b>405</b>		
<b>5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>28</b>
5.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	2.8	74	2.2	30
5.2 Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	2.2 ; 2.3	40 ; 59		
<b>6. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE</b>	<b>4</b>	<b>101</b>		
<b>7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>1.2 ; 6.2</b>	<b>9 ; 376</b>		
<b>8. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS</b>	<b>6.2</b>	<b>375</b>		
<b>9. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CREDIT MUTUEL ARKEA</b>	<b>7</b>	<b>405</b>	<b>7</b>	<b>165</b>

## 10.3 Indicateurs alternatifs de performance – article 223-1 du règlement général de l'AMF

<b>Indicateurs Alternatifs de Performance</b>	<b>Définition</b>	<b>Justification de l'utilisation</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation du groupe</b>	Différence entre les produits et les charges des autres activités	Mesure le revenu hors marge financière et commissions du groupe
<b>Autres produits et charges d'exploitation sur le périmètre des comptes globalisés</b>	Différence entre les produits et les charges des autres activités issus des comptes sociaux de Crédit Mutuel Arkéa	Mesure le revenu hors marge financière et commissions issu des comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Rapport entre les frais de gestion et le PNBA (produit net bancassurance)	Mesure de l'efficacité opérationnelle du groupe
<b>Commissions nettes</b>	Différence entre les commissions (produits) et les commissions (charges)	Mesure le revenu de commissions au niveau du groupe
<b>Coût du risque (en points de base)</b>	Rapport entre le coût du risque (en €) et l'encours de crédit à la clientèle en fin de période	Mesure le niveau de risque par rapport aux engagements de crédits bilantiels
<b>Frais de gestion</b>	Somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Mesure le niveau de frais généraux du groupe
<b>Marge financière du groupe</b>	Somme des postes suivants : - Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ; - Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente ; - Différence entre les « intérêts et produits assimilés » et les « intérêts et charges assimilés ».	Mesure le revenu de l'activité financière du groupe
<b>Marge financière sur le périmètre des comptes globalisés</b>	En normes comptables françaises : intérêts et produits assimilés - intérêts et charges assimilés + gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation + gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Mesure le revenu de l'activité financière issu des comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa

<b>Rendements des actifs</b>	Rapport entre le résultat net comptable et le total bilan sur base consolidée en fin d'exercice	Mesure la rentabilité du total des actifs au bilan
<b>Taux de couverture globale des créances douteuses (intérêt + capital)</b>	Rapport entre les provisions constatées au titre du risque de crédit sur base individuelle et les encours de créances dépréciées sur base individuelle	Mesure le taux de couverture du risque résiduel maximal sur les encours de créances dépréciées
<b>Taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris)</b>	Rapport entre les encours de créances dépréciées sur base individuelle et les encours de crédits clientèle (ligne « Prêts et créances et sur la clientèle » à l'actif du bilan sur base consolidé)	Mesure la qualité des crédits

# Crédit Mutuel ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon